IUT Nancy-Charlemagne
Université de Lorraine
Département Information-Communication
2ter Boulevard Charlemagne
54000 Nancy

Métiers du Livre et du Patrimoine

Les bibliothèques d'Archives

S'inscrire dans un réseau de coopération culturelle

Mémoire de stage de DUT / MLP
Stage réalisé aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

Alexandre Chevaillier
Année spéciale 2015/2016

IUT Nancy-Charlemagne
Université de Lorraine
Département Information-Communication
2ter Boulevard Charlemagne
54000 Nancy

Métiers du Livre et du Patrimoine

Les bibliothèques d'Archives

S'inscrire dans un réseau de coopération culturelle

Mémoire de stage de DUT / MLP

Stage réalisé du 28 mars au 03 juin 2016 aux
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle
1 rue de la Monnaie
54000 Nancy

Alexandre Chevaillier

Tuteur : Mme Julie Bedez
Rapporteur : M. Jean-Marie Lecomte

Année spéciale 2015/2016

Remerciements

à Mme **Hélène Say** et M. **Jean-Charles Cappronnier**, pour l'accueil dans leur établissement avec sourire et bienveillance ;

à Mme **Christel Jajoux**, pour l'encadrement et les conseils quant à la mission au cœur de la bibliothèque ;

à **l'ensemble des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle**, pour le soutien, le supplément de convivialité et de sympathie que j'ai appréciés à leur juste valeur ;

à Mme **Sabine Souillard**, pour l'amabilité dont elle a fait montre lors de notre entretien téléphonique et pour ses informations ;

à Mme **Julie Bedez** enfin, pour la diligence de ses réponses, pour ses encouragements et sa visite au cours de mon stage, puis pour les compléments et rectifications apportés à mes réflexions.

Sommaire

INTRODUCTION 7

I. LES BIBLIOTHEQUES D'ARCHIVES, DES SERVICES QUI MERITENT DE SORTIR DE L'OMBRE 9

1. LES BIBLIOTHEQUES D'ARCHIVES 9
   - *1.1. La naissance des bibliothèques d'Archives 10*
   - *1.2. Les modes d'acquisition 12*
   - *1.3. La composition du fonds 13*
2. LES DIFFICULTES EPROUVEES PAR LES BIBLIOTHEQUES D'ARCHIVES 14
   - *2.1. La question des collections 14*
   - *2.2. La nature des services 15*
   - *2.3. La création d'un réseau de professionnels 17*
3. LES BENEFICES D'UNE COOPERATION 18
   - *3.1. Une réalisation d'économies 19*
   - *3.2. Le perfectionnement des pratiques professionnelles 20*
   - *3.3. Une nouvelle attractivité 20*

II. DES DIVERGENCES ENTRE LES METIERS, UNE OMBRE AU TABLEAU DE LA COOPERATION ? 22

1. DES UNIVERS PROFESSIONNELS BIEN DISTINCTS 23
   - *1.1. Des réseaux professionnels propres 23*
   - *1.2. Une segmentation des métiers 24*
2. UNE COMPARAISON DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES 25
   - *2.1. Le traitement des fonds 26*
   - *2.2. Le respect de normes 28*
   - *2.3. La pratique logicielle 29*
3. DES DIVERGENCES CERTES, MAIS DES CONVERGENCES AUSSI 30
   - *3.1. L'avènement du numérique 31*
   - *3.2. Réfléchir le projet de coopération 32*
   - *3.3. Les étapes à respecter pour une coopération réussie 33*

III. DIFFERENTS NIVEAUX DE COOPERATION POUR METTRE EN VALEUR LES BIBLIOTHEQUES D'ARCHIVES ET LEUR(S) PARTENAIRE(S) 36

1. UN PARTAGE DES MOYENS ET DES RESSOURCES 36
   - *1.1. La participation événementielle 37*
   - *1.2. Un abonnement commun à des bouquets de périodiques 38*
   - *1.3. Le désherbage, un partage de ressources documentaires 39*
2. LA CREATION D'OUTILS COMMUNS 40
   - *2.1. Les politiques d'acquisitions et de conservation partagées 40*
   - *2.2. La création d'un catalogue collectif 41*
   - *2.3. La numérisation en réseau et ses perspectives 43*

3. DES PROJETS IMMOBILIERS QUI FONT LE PARI DE LA COMPLEMENTARITE 45
3.1. Villeurbanne : le projet « mémoires et société » 45
3.2. Montpellier : des cultures hiérarchisées 47
3.3 Les limites d'une fusion des services 48
CONCLUSION 50
BIBLIOGRAPHIE I
ANNEXES IX
GLOSSAIRE XIII

Introduction

L'immersion au cœur des Archives[1] départementales de Meurthe-et-Moselle m'a fait découvrir toutes les richesses de cette structure, et notamment celles de la bibliothèque d'Archives. Cette dernière demeure peu connue des usagers, qu'ils fréquentent peu ou souvent les salles de lecture, d'autant plus que les professionnels eux-mêmes sont en questionnement sur cette bibliothèque, annexée à l'historique institution des Archives.

Ma mission, au cours des dix semaines du stage d'application, consistait à réintégrer la bibliothèque administrative à la bibliothèque historique. Cette volonté de la directrice des Archives départementales, Madame Hélène Say, et de la responsable de la bibliothèque, Madame Christel Jajoux, répond à leur exigence commune d'apporter les services les plus complets aux usagers et aux professionnels de la structure, puis d'optimiser de la meilleure des manières le fonds conservé.

Afin de rendre pertinent ce nouvel accès à la bibliothèque administrative devenant historique, les documents passent par plusieurs étapes : le tri, le traitement intellectuel et matériel, avant leur mise à disposition. Ces différentes tâches m'ont amené à me poser des questions quant à la nature des bibliothèques d'Archives et quant à une possible coopération entre elles et d'autres institutions culturelles. En effet, l'envoi au pilon de certains documents interroge sur la possibilité des dons entre établissements. Le catalogage*[2] et l'indexation* questionnent sur le langage, la description, le logiciel à utiliser pour tendre vers une langue universelle, commune à tous pour faciliter l'interopérabilité de l'information. Le travail sur les documents conduit aussi à réfléchir à la mutualisation des moyens, qu'il s'agisse de numérisation ou de conservation, quand les budgets des établissements de culture chutent irrévocablement. Enfin, se pose la question de la communication et de la valorisation :

[1] Afin de rendre la lecture et la compréhension de cette étude plus aisées, la polysémie du terme « archives » sera résolue en dénommant les documents avec une minuscule à l'initiale (archives), puis en indiquant l'institution et le bâtiment avec une majuscule à l'initiale (Archives).
[2] Les mots suivis d'un astérisque (*), lors de leur première mention dans le texte, sont définis dans le glossaire.

pour que toutes deux soient efficaces, la coopération entre institutions diverses permet bien souvent la réalisation de projets plus ambitieux et plus porteurs.

Les bibliothèques d'Archives peuvent et doivent se rapprocher des autres établissements culturels pour envisager de travailler ensemble, mais quels sont les enjeux, quelles sont les limites de cette coopération professionnelle ? Et quelles formes peut prendre cette dernière ?

Pour répondre à ces questions, il est intéressant d'abord de présenter les bibliothèques d'Archives souvent méconnues par le biais de leur histoire, de leurs objectifs, de leurs pratiques, des difficultés qu'elles rencontrent et des évolutions qu'elles envisagent dans un paysage où la mutualisation des moyens et des compétences a le vent en poupe. Cependant des divergences entre les professions peuvent entraver cette coopération, la rendre moins efficace : les univers professionnels distincts, les pratiques sensiblement différentes des services viennent parfois dresser des obstacles. Finalement, les professionnels savent passer outre pour mener à bien leur volonté de travailler ensemble et réalisent des projets intéressants à des degrés différents de perméabilité entre les institutions parties prenantes, allant de la simple mutualisation des moyens à la cohabitation physique.

I. Les bibliothèques d'Archives, des services qui méritent de sortir de l'ombre

Les ouvrages spécialisés sur les Archives ne mentionnent que très rarement les bibliothèques d'Archives qui restent donc un service peu connu des usagers des lieux. Ces derniers viennent en effet rechercher des documents variés, sans s'interroger sur leur provenance. Or, il existe bien deux origines potentielles pour les documents consultés.

La plus traditionnelle, et la plus communément reconnue, est le fonds des archives, dont la loi du 15 juillet 2008 propose une définition en ces termes : « l'ensemble des documents […] produits et reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité[3] ».

La seconde est la bibliothèque d'Archives, dissimulée au cœur de sa tutelle matricielle. Elle demeure une entité obscure, pas toujours définie, à cause d'une réglementation évasive et de la diversité des pratiques dont font preuve les professionnels dans sa construction, sa gestion et sa diffusion.

Attachons-nous à présenter ce service, les raisons de sa naissance et les missions qui lui sont dévolues, avant de pointer les difficultés auxquelles il fait face et qui l'engagent à se redéfinir comme le font ses homologues, autres établissements de culture.

1. Les bibliothèques d'Archives

« Les livres, au milieu des archives» (Playoust, 2001), voilà comment définir rapidement les bibliothèques d'Archives. Conserver des livres n'est pas la vocation première des services d'Archives comme nous l'avons vu avec la loi du 15 juillet 2008.

[3] Loi du 15 juillet 2008, article L 211-1.

La bibliothèque acquiert ainsi un statut secondaire, puisqu'elle n'existe pas pour elle-même et puisqu'elle ne demeure que pour compléter les documents d'archives.

Il est intéressant d'étudier l'identité de ce service dans un premier temps, par le biais de son histoire et de ses collections, tant au niveau de ses modes d'entrées que de sa constitution.

1.1. La naissance des bibliothèques d'Archives

La naissance de cette institution dans l'institution a une histoire tourmentée, ponctuée de circulaires et règlements, parfois évasifs. Si aujourd'hui l'ensemble des Archives départementales et les Archives municipales les plus importantes possèdent en leur sein une collection de livres, il n'en a pas été toujours de même.

En effet, les bibliothèques administratives n'ont été rendues obligatoires qu'en 1837 pour conserver des documents portant sur les « sciences du droit administratif[4] ». Rapidement, les archivistes ont été désignés comme les personnes les plus aptes à diriger ces collections et à les tenir à jour, alors qu'au fil des années la Direction des Archives de France ajoutait, à la liste des documents à conserver nécessairement, des références toujours plus nombreuses. Ainsi figurent, le *Bulletin des lois*, *Le Moniteur universel* et *Le Journal officiel*[5], les arrêtés préfectoraux et les délibérations, les publications envoyées aux préfectures, les publications administratives du département. Si pour les premiers, écrits officiels bien déterminés, la réglementation a pu être appliquée sans équivoque, pour les suivants il n'en a pas été de même. En effet, comment interpréter, délimiter, les publications administratives du département par exemple ? Tout document à caractère administratif n'a pas nécessairement une provenance administrative. Par voie de conséquence, les départements et leurs Archives appliquèrent leur définition, construisirent leur politique de conservation et de collecte sur une interprétation subjective, si bien que d'une institution à l'autre, l'état du fonds est différent en la matière.

De plus, au milieu du XXe siècle, un nouvel intérêt est porté à cette production administrative avec l'essor des centres de documentation contemporaine. Ces

[4] Circulaire du 26 août 1837 du ministre de l'Intérieur.

[5] Le *Bulletin des lois* est une publication officielle qui compile tous les actes du gouvernement français, tandis que *Le Moniteur universel* retranscrit les débats et délibérations des assemblées législatives. Tous deux créés à la Révolution perdurent respectivement jusqu'en 1931 et 1901, après avoir perdu petit à petit leur statut officiel au profit du *Journal officiel*, fondé en 1868.

publications, après une durée plus ou moins courte d'utilité immédiate, ne servant plus à renseigner les services et le public quant aux sujets d'actualité régionale, sont intégrées à la bibliothèque des services d'Archives et préparent « la compréhension des archives du futur », pour reprendre les termes de Véronique Bernardet et de Sabine Souillard (2011, Essai, p. 114). Nous pouvons rencontrer alors une variété de documents, parfois compliquée à classer dans la veine administrative ou scientifique, allant du dossier de presse à la plaquette d'informations, en passant par le tract, le guide touristique, la littérature grise*, la documentation professionnelle, etc.

À côté des écrits administratifs, des ouvrages de teneur historique commencent à occuper les tablettes* des Archives dès la fin du XIXe siècle. Ces collections, annexes, ne sont pas le fruit de quelques règlementations mais naissent de l'action propre d'archivistes passionnés, de façon informelle. Véronique Bernardet et Sabine Souillard (2011, Essai, p. 112) rappellent d'ailleurs que ces professionnels sont versés dans la recherche historique, faisant partie d'un cercle de chercheurs, d'amateurs d'histoire, d'universitaires, si bien qu'ils publient bon nombre de travaux et sont parfois à la tête de revues locales. Comme exemple, il suffit de citer Monsieur Hubert Collin, ancien conservateur des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, passionné de l'histoire locale et de sigillographie*, qui partagea ses connaissances dans la revue *Lotharingia*[6]. En somme, les documents d'étude que les archivistes ont rassemblés pour leurs travaux personnels deviennent progressivement la matière de la bibliothèque historique de leur institution. Puis, le directeur des Archives de France, en 1944[7], incite à l'étoffer avec des périodiques locaux (bulletins de société savantes, d'associations, journaux municipaux, paroissiaux, scolaires) et des publications de chercheurs qui ont pris appui sur les documents d'archives. Ainsi, la bibliothèque, par la collecte active d'imprimés locaux actuels, est également la détentrice de documents contemporains qui servent à éclairer l'histoire.

Les bibliothèques administrative et historique, parfois mêlées aujourd'hui dans les magasins de conservation, remplissent les missions qui leur sont dévolues, à savoir aider chercheurs et professionnels. Elles s'adressent en effet aussi aux agents des Archives, qui y trouvent une aide précieuse dans leurs travaux de classement et d'inventaire*, confrontés notamment à des documents d'un autre âge, produits à une

[6] Cette revue (ISSN 1275-0190) est riche de dix-huit tomes, éditée de 1988 à 2013.
[7] Circulaire du 11 mars 1944 (Direction des Archives de France, 1958, pp. 127-128).

époque révolue dont il faut comprendre l'architecture et les rouages pour ne pas commettre de contresens dans l'analyse.

1.2. Les modes d'acquisition

Les livres et publications en série parviennent à la bibliothèque d'Archives par différentes voies. Certaines sont traditionnelles et recoupent les pratiques connues dans les bibliothèques de lecture publique, d'autres en revanche sont propres aux Archives et sont héritées du fonctionnement de l'institution.

D'une part, les bibliothécaires d'Archives peuvent procéder à des achats afin de compléter une collection lacunaire sur l'histoire locale ou un sujet particulièrement présent dans ses fonds d'archives. La mise en place d'une charte permet la pertinence et le suivi dans la politique d'acquisition. Par exemple, les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle regorgent de pièces d'archives concernant les sceaux, les cartes et l'architecture, il est donc fait une priorité pour les publications en la matière. Ces achats se réalisent sur le budget d'investissement, par l'intermédiaire de marchés publics (Bernardet et Souillard, 2010, pp. 11-12). Les outils bibliographiques d'acquisition possédés par certaines bibliothèques de lecture publique, tels que *Livres Hebdo* et *Électre*, ne sont cependant pas souvent accessibles pour les bibliothèques d'Archives au vu du coût de l'abonnement et du statut annexe du service. La veille sur les lettres d'information, les sites internet des éditeurs spécialisés dans les secteurs de l'histoire et de l'édition locale, la *Bibliographie nationale française* sont alors fréquemment consultés pour connaître les dernières parutions. Quant aux livres anciens et éditions rares, une consultation des catalogues de vente aux enchères peut conduire à se placer sur un document, si le budget le permet.

D'autre part, vient la « collecte » que Véronique Bernardet et Sabine Souillard (2011), ne manquent pas de scinder en deux pour détailler la variété des modes d'entrée des imprimés : elles distinguent la collecte passive et la collecte active. La première consiste « à la réception d'un don ou d'un versement d'ouvrages et de périodiques » désherbés par d'autres établissements, donnés par des particuliers, etc. La seconde consiste à inciter des structures telles que des associations, des entreprises, des administrations, des écoles, à déposer leurs publications (périodiques locaux, littérature grise, travaux universitaires ou d'érudition). Ce mode d'entrée demande d'ailleurs un

important travail de tri de la part des professionnels pour juger ce qui doit être conservé ou non parmi les documents proposés. Les critères de rareté, de valeur patrimoniale, de pertinence par rapport à la collection déjà constituée et à l'intérêt local, sont étudiés. Il est important de noter que les bibliothèques d'Archives complètent leur fonds davantage par le biais de la collecte que de celui des achats.

1.3. La composition du fonds

Il résulte de ces acquisitions, une grande variété d'imprimés (voir fig. 1), un fonds étendu, au sein duquel des documents précieux sont mis en valeur. En témoignait l'exposition « Trésors d'une bibliothèque d'archives » présentée par les Archives départementales de la Gironde[8] du 4 avril au 22 août 2014, qui pointait la richesse du fonds de ses périodiques, d'almanachs et d'annuaires, peu ou rarement conservés en général.

Figure 1 : dans sa plaquette de présentation, la bibliothèque d'Archives de l'Oise présente la variété de son fonds, comptant environ 25 000 titres.
Source : Archives départementales de l'Oise, photographie S. Vermeiren, http://archives.oise.fr

Cependant, aucune enquête ultérieure ne permet d'apporter des précisions chiffrées plus récentes. Seule l'observation locale des logiciels de gestion peut renseigner la situation actuelle. À titre d'exemple, la bibliothèque des Archives départementales des Vosges mesure environ 1,35 kml* sur les 28,9 kml de documents

[8] Archives départementales de la Gironde, exposition : http://archives.gironde.fr/actu/default.asp

conservés (soit 4,5%), celle des Archives municipales de Nancy représente 150 ml sur les 6,2 kml que compte l'institution (soit 2,4%).

2. Les difficultés éprouvées par les bibliothèques d'Archives

En somme, la bibliothèque d'Archives rassemble des collections riches, qui permettent d'éclairer les pièces d'archives. Au fil des siècles, les documents se sont diversifiés afin de dépasser les frontières des publications administratives et de recouvrir aujourd'hui une typologie variée. Cependant, malgré cet enrichissement et le supplément de connaissances qu'apporte le service de la bibliothèque au sein des Archives, cette dernière rencontre de nombreuses difficultés.

Ces complications tiennent à la fois à la nature des fonds et des services rendus. Pour avancer et les dépasser, les professionnels ont décidé de se réunir pour dialoguer autour des questions litigieuses et trouver des solutions.

2.1. La question des collections

La nature des documents mis à disposition (édition et histoire locales[9], sciences sociales, généalogie, religion, sciences auxiliaires de l'histoire) invite un public spécialisé. Les lecteurs de la bibliothèque d'Archives sont ceux des Archives, notamment des chercheurs, des étudiants, des notaires, des enseignants, des amateurs d'histoire locale, et depuis quelques années maintenant, de nombreux généalogistes. Élisabeth Grosjean, bibliothécaire aux Archives de Côte-d'Or, regrette d'ailleurs ce public restreint et espère plus de diversité, en précisant qu' « il faut envisager que [les] salles de lecture, très rarement pleines, puissent offrir un espace de lecture ou d'études » (Roizot, 2015). Il ne s'agit pas cependant de tendre vers une bibliothèque encyclopédique, qui proposerait notamment des romans, mais de mettre en avant que les documents conservés ne sont pas seulement destinés à une lecture savante, voire de développer une offre de documents électroniques, qui demeurent encore une denrée rare dans le paysage de ces bibliothèques.

[9] Élisabeth Grosjean estime à 50% les documents d'histoire locale et régionale dans le fonds de sa bibliothèque d'Archives de Côte-d'Or (Roizot, 2015).

Quant aux consultations, les statistiques menées sur les communications en salle de lecture permettent de tirer des conclusions sur la part des documents de la bibliothèque d'Archives demandés par les lecteurs. Pour les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, en 2015, 796 documents de la bibliothèque ont été consultés sur un total de 16 835 communications (soit 4,7%), et pour les quatre premiers mois de 2016, 145 sur 5146 communications (soit 2,8%). Si l'on ne peut incriminer la pertinence et l'intelligence du fonds, il résulte donc que la bibliothèque d'Archives ne bénéficie pas d'une visibilité optimale. Ce constat peut s'expliquer notamment par une absence de signalement* sur des outils communément employés par les chercheurs et les étudiants comme le SUDOC (système universitaire de documentation), qui décrit et localise des documents de tous types et de toutes provenances (surtout les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi les bibliothèques municipales, etc.). Cependant, ce signalement nécessite une informatisation des collections et donc du personnel disponible. Or, si l'on se réfère à la situation des Archives de Meurthe-et-Moselle, une seule personne gère à ce jour la bibliothèque, en plus d'autres missions chronophages comme le traitement des documents iconographiques ou les recherches administratives par correspondance. Elle confie ne pas avoir suffisamment de temps pour mettre en place ce signalement, pourtant nécessaire à la visibilité de ses collections.

2.2. La nature des services

Outre la spécialisation des collections et, par voie de conséquence, de ses lecteurs, la bibliothèque d'Archives rencontre des difficultés quant aux services proposés. Si la bibliothèque d'Archives demeure efficace en matière de renseignement à distance par messagerie électronique (recherches bibliographiques et demandes faisant appel à son fonds – presse et brochure surtout), elle offre des services qui paraissent bien réduits en comparaison de ceux des bibliothèques de lecture publique.

Dans un premier temps, le prêt extérieur n'est pas en vigueur, rappelant d'ailleurs le fonctionnement de sa tutelle, les Archives, qui ne propose que la consultation sur place de ses documents originaux. La circulaire du 2 septembre 1994 précisait déjà que la vocation des bibliothèques d'Archives n'est pas « de concurrencer les bibliothèques municipales » en la matière. Cependant, il semble aujourd'hui que

certains professionnels se posent la question du prêt extérieur, en pensant une adaptation du service à la structure des bibliothèques d'Archives (Prunet et Souillard, Sur la création d'un réseau, 2014). Pour le moment donc, la consultation des imprimés de la bibliothèque se fait sur place et obéit à la même réglementation (Eich, 2012, pp. 28-30) : sacs, manteaux et parapluies doivent être déposés avant l'accès à la salle ; de même, tous autres documents ou matériels que le dossier de travail (voire l'ordinateur portable et l'appareil photographique) sont proscrits.

Ensuite, l'accès aux imprimés est compliqué par une conservation de la plus grande partie des articles en magasins, rangés par ordre d'arrivée, puis par format (in-folio, in-quarto, in-octavo, brochure, etc.) et non par considération intellectuelle des contenus (classement thématique). Néanmoins, certains documents de recherche, comme des usuels, des périodiques, les nouvelles acquisitions, sont en libre accès en salle de lecture, mais très peu de monographies y sont disponibles (voir fig. 2). Par ailleurs, les présidents de salle et les magasiniers sont présents pour renseigner[10], orienter les recherches et mettre à disposition les documents demandés par les lecteurs. Il est important de mettre l'accent sur la nécessité de ce médium humain entre le fonds et l'usager. En effet, dans les bibliothèques de lecture publique, il est notable que ce dernier cherche de plus en plus à s'affranchir de toutes contraintes, à rendre sa pratique autonome : en témoignent notamment le succès des rayonnages en libre accès, des automates de prêts-retours, de la signalétique simplifiée, qui tendent à effacer le professionnel. Or, tout ce qui peut contenter l'autonomisation des lecteurs en bibliothèques publiques ne peut être exploité en bibliothèques d'Archives.

[10] L'informatisation des collections, qui permet notamment de faciliter la recherche autonome des documents par le lecteur via une console de recherche, se répand communément dans les services des Archives, mais a tout de même du retard. Si les acquisitions et versements récents sont systématiquement traités informatiquement, les arriérés eux sont en cours ou en attente. À ce jour, aucun catalogue informatisé du fonds de la bibliothèque n'est disponible aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle : des fichiers avec des notices papier renseignent le lecteur, via un accès auteur et matière. Ma mission de stage consistait alors à informatiser la partie bibliothèque administrative.

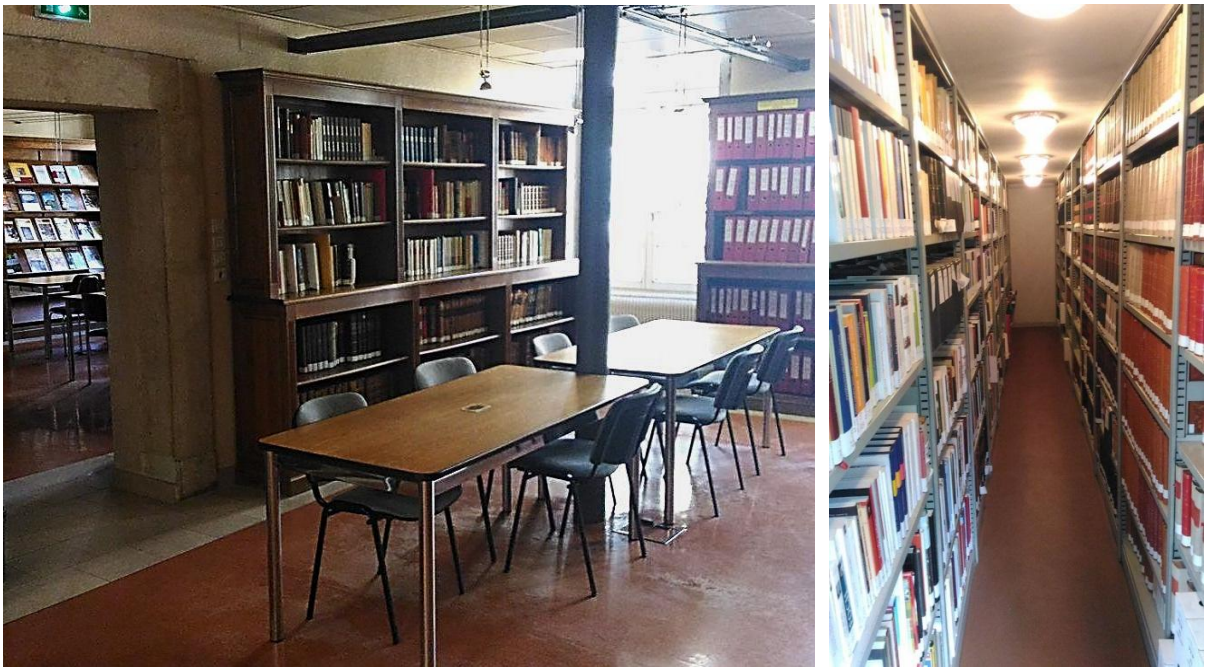

Figure 2 : une partie des collections de la bibliothèque en accès libre (à gauche) et en magasins (à droite)

2.3. La création d'un réseau de professionnels

Pour sortir la bibliothèque d'Archives de l'ombre de sa tutelle et pour valoriser sa documentation, certains professionnels se sont réunis au sein d'une association dont la création en 2013 est le fruit du travail de trois femmes : Véronique Bernardet, Sabine Souillard et Annie Prunet, exerçant respectivement aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, de Seine-Saint-Denis et aux Archives municipales de Marseille (Réseau des bibliothécaires d'archives, 2016). Le réseau prend rapidement de l'ampleur en passant de trois membres en 2013, à plus d'une trentaine au terme de l'année 2014, et en compte quarante-sept aujourd'hui (Prunet, 2016), grâce entre autres à des publications fréquentes d'articles dans la presse professionnelle, qui réaffirment sans cesse son existence.

L'objectif de cette association est de montrer sa volonté de demeurer dans le giron de sa tutelle, les Archives[11], tout en s'annonçant auprès des bibliothèques de lecture publique et de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), avec lesquelles

[11] L'Association des archivistes français (AAF) reconnait le métier de bibliothécaire d'archives en acceptant la création du groupe métier « Bibliothèque d'archives (BA) » en 2013 : http://www.archivistes.org/-Groupes-metiers-

les bibliothécaires d'Archives partagent des préoccupations communes. Il s'agit ainsi de marquer la transversalité des missions du service.

De plus, le réseau tient à offrir un espace de réflexion et d'échanges pour apporter du soutien, de l'information et de la formation aux professionnels. C'est pourquoi, un blog (*Des livres aux Archives*[12]) est tenu depuis 2013 avec notamment des fiches méthodologiques et pratiques résolvant des problèmes de gestion tels que la conservation préventive, la communication et la valorisation des fonds ou encore l'espace dédié à la bibliothèque en salle de lecture.

Afin de prolonger le partage des expériences et la coopération, l'association organise des rencontres, auxquelles sont également conviés les professionnels des autres structures culturelles. Ceci favorise l'apport de réponses au-delà des murs des Archives. De cette manière, lors de la réunion du 11 décembre 2014, deux professionnelles d'horizons et de tutelles différents ont pu débattre sur la possibilité d'une politique d'acquisitions partagées entre les Archives départementales de la Côte-d'Or et la bibliothèque municipale de Dijon, sises à quelques deux cent mètres l'une de l'autre et conservant parfois des documents similaires[13].

3. Les bénéfices d'une coopération

Les bibliothécaires d'Archives sont donc prêts à emprunter toutes les voies qui permettent de mettre en lumière la richesse, la singularité de leur fonds et la particularité de leur travail. Et la coopération avec d'autres institutions culturelles, comme les bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques universitaires, les centres de documentation, etc., est l'un des chemins envisagés, tant elle peut être profitable pour toutes les parties prenantes.

Les structures, les professionnels et les publics en tirent bénéfice, que ce soit sur la question du budget, sur le perfectionnement des pratiques professionnelles ou encore sur une offre de services plus complète.

---

[12] Blog du réseau des bibliothécaires d'archives : http://deslivresauxarchives.e-monsite.com/blog/fiches-pratiques/

[13] Ce débat fait écho à la circulaire commune de la Direction du livre et de la lecture (DLL) et de la Direction des archives de France (DAF) du 2 septembre 1994 qui se proposait déjà de réunir les deux institutions pour solutionner la question de la conservation partagée du patrimoine écrit.

3.1. Une réalisation d'économies

Quelles que soient les structures culturelles, l'intelligence des dépenses est nécessaire en cette période où les budgets publics ne cessent de baisser : citons l'exemple de l'enveloppe des bibliothèques-médiathèques de Metz qui a été divisée par deux pour l'année 2015. De même, Christel Jajoux rappelle que certains établissements sont plus chichement dotés que d'autres, si bien qu'elle découvre parfois des imprimés intéressants dans les catalogues des libraires d'anciens, mais qu'elle ne peut espérer les acquérir avec les maigres moyens dont dispose la bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

Afin de toujours assurer la qualité du service et d'offrir de belles collections, il paraît aujourd'hui nécessaire que les institutions culturelles coopèrent dans un premier temps en matière d'acquisitions. À celles-ci de se répartir les types d'ouvrages ou de publications à acheter afin d'assurer une complémentarité des fonds et une mutualisation des budgets.

Dans un deuxième temps, il devient important d'opérer un partage au niveau de la conservation. Certains documents ont un tel intérêt immédiat pour un panel important d'usagers qu'ils se retrouvent dans les rayonnages de plusieurs établissements culturels géographiquement proches, voire en plusieurs exemplaires dans chacun d'eux. Cependant, dès que cette période vient à passer, que ces imprimés perdent le rayonnement qu'ils entretenaient, il n'y a plus d'utilité de les conserver en tous lieux et une concertation doit s'engager, d'autant plus que la conservation a un coût en termes d'espace et d'argent. Ici, les outils informatiques facilitent grandement la comparaison, la confrontation des fonds de chacun.

Enfin, les équipements professionnels, par le coût d'achat important qu'ils nécessitent, doivent recouvrir une utilité optimale. Les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle ont ainsi fait l'acquisition d'un scanner imposant au prix de 100 000 euros (Chanfrault, 2015, p. 14), qui permet de répondre à la diffusion de leurs pièces en ligne sur le site institutionnel (états civils, registres de fascicules militaires, etc.), aux demandes administratives et à la nécessité de conservation et d'accroissement des fonds, comme lors de la Grande collecte organisée pour le centenaire de la Grande Guerre (Chanfrault, 2015, pp. 20-24). Afin de rentabiliser davantage l'achat de tels ateliers de numérisation, un partenariat peut être envisagé.

3.2. Le perfectionnement des pratiques professionnelles

Il est certain que la concertation quant à une conservation partagée permet déjà aux agents une meilleure connaissance des fonds conservés sur le territoire. Mais il ne s'agit pas là du seul apport pour les professionnels engendré par une coopération entre les institutions culturelles.

Tous tournés vers la promotion de la culture, ces établissements ont cependant leurs particularités dans la réalisation de cette mission commune : la nature différente des matériaux notamment (sceaux, imprimés, tableaux, cartes et plans, etc.) influence les pratiques des agents (traitements physique et intellectuel), le rapport avec l'usager, les préoccupations et priorités. En travaillant côte à côte, les équipes se nourrissent les unes les autres et se perfectionnent dans la réalisation de leurs tâches. Si l'on se rappelle la transversalité du métier de bibliothécaire d'Archives mise en lumière par l'association de professionnels qui se définissent à la fois comme archivistes et bibliothécaires, nous voyons bien là toute l'importance d'un partage de connaissances, de pratiques professionnelles.

Cependant, pour que la coopération ait un réel impact sur le perfectionnement des agents, il est nécessaire qu'elle franchisse les frontières des tutelles et ne se contente pas de rassembler des institutions similaires. Même s'il est évident que les conventions et contrats demeurent plus aisés à souscrire entre les Archives départementales et les bibliothèques départementales de prêt, toutes deux sous le giron des conseils départementaux.

3.3. Une nouvelle attractivité

Enfin, le rapprochement des structures culturelles leur assure une meilleure visibilité, ce qui est particulièrement intéressant pour les bibliothèques d'archives qui souffrent d'un déficit en image. En effet, beaucoup se méprennent sur les bibliothèques et les Archives notamment en les assimilant à des établissements anciens, piégés dans le passé, fermés, voire élitistes. Pour exemple, Jean-Pierre Taktak, qui pilote des actions et événements visant à mettre le patrimoine en lumière, avoue la perception erronée des Archives qu'il entretenait : « au cours du dernier projet de valorisation du patrimoine, j'ai découvert les archives et le métier d'archiviste, ce qui a changé ma vision. Comme beaucoup, j'avais, à tort, une image poussiéreuse des archives » (Gharsallah, 2005). Dès

lors, les institutions participant à un travail de coopération sont inscrites dans un dynamisme apparent, qui modifie les idées reçues, attire un nouvel auditoire et fidélise les publics.

De plus, des services et des programmes plus attrayants peuvent être proposés en mutualisant les budgets, les expériences et les idées de chacun qui apporte la vision et les pratiques professionnelles propres à son service. Betsy Diamant-Cohen et Dina Sherman (2003, p. 105), respectivement bibliothécaire et responsable marketing dans l'univers du livre aux Etats-Unis, notent d'ailleurs dans leur article « Hand in hand » que c'est là l'avenir (« combining ressources to create better programs while reducing expenses is the wave of the future »), puisque la conjugaison des expériences sublime les compétences de chacun (« the whole becomes greater than the sum of its parts »). Avec ces programmes communs à grande échelle qu'un service seul aurait des difficultés à mener à terme, les institutions culturelles accroissent la sensibilisation du public quant à l'accès au savoir et à l'information.

Les bibliothèques d'Archives et les institutions culturelles dans l'ensemble sont conscientes des nombreux bénéfices d'une coopération entre leurs services, afin de dépasser leurs faiblesses et d'optimiser leurs forces. C'est dans la multiplicité de leurs points de vue et de leurs expériences qu'est la clef d'idées innovantes et de programmes efficaces.

Cependant, c'est aussi dans la différence des professions que résident les difficultés, voire les obstacles, pour un rapprochement réussi.

II. Des divergences entre les métiers, une ombre au tableau de la coopération ?

Il est commun d'avancer que l'association de deux entités est plus aisée si elles se ressemblent suffisamment. Mais il est aussi commun de dire que ce rapprochement n'en est que plus beau si les parties ne sont pas initialement faites pour être réunies.

Dans son discours pour « jeter des ponts » entres les Archives et les bibliothèques canadiennes, Daniel J. Caron (2010), bibliothécaire et archiviste, dresse une métaphore filée entre ces deux institutions et les treize colonies américaines, désireuses « de s'approprier leur destin » lors de la guerre de l'Indépendance contre la Grande-Bretagne. Il rappelle ainsi l'ennemi non moins grand des Archives et des bibliothèques, qu'est « le risque de perdre leur utilité et leur pertinence pour la société en général ». Ici, il souligne également que l'union des États (nordistes et sudistes), au regard de leurs différences nombreuses aussi bien à l'échelle économique que culturelle n'en est que plus remarquable, même si des failles demeurent.

À l'instar de ces colons américains, unis malgré le fossé qui les séparait, les bibliothèques d'Archives peuvent-elles converger et penser à travailler avec d'autres structures culturelles[14] ? Afin d'apporter une réponse, observons d'abord les différences entre elles par le biais de leur univers professionnel, puis de leurs pratiques, avant de nuancer les propos.

[14] Dans cette deuxième partie, quatre métiers des sciences de l'information seront étudiés : bibliothécaires, documentalistes, archivistes et agents de musées.

1. Des univers professionnels bien distincts

Il suffit d'observer l'organisation des différentes directions du ministère de la Culture et de la communication pour remarquer la multiplicité des mondes dans lesquels évoluent les métiers du livre et du patrimoine. La révision générale des politiques publiques (RGPP) de 2009 a instauré de nouvelles directions telles que la direction générale des patrimoines au sein de laquelle se trouvent notamment le service interministériel des Archives de France (SIAF) et le service des musées de France, ou la direction générale des médias et des industries dont le service du livre et de la lecture (SLL) fait partie. Voilà donc un paysage éclaté, qui ne favorise peut-être pas les partenariats entre institutions, mais qui exprime bien les divergences entre les métiers, même entre celui d'archiviste et celui de bibliothécaire qui traitent pourtant un matériau proche.

Ce fossé s'explique d'abord par la création de réseaux professionnels propres, puis par une distinction des métiers bien ancrée.

1.1. Des réseaux professionnels propres

Outre la différence des tutelles que nous avons mentionnée auparavant et des directions, une distinction s'exerce également au niveau des réseaux professionnels.

En effet, même si les métiers des sciences de l'information ont le dénominateur commun de favoriser l'accès à la culture, des grandes institutions internationales ne manquent pas de préciser les spécificités de leurs corps de métier. Ainsi, la fédération internationale des associations et des institutions de bibliothèques (IFLA), le conseil international des musées (ICOM) et le conseil international des archives (ICA) énoncent les principes importants respectivement pour les bibliothécaires et documentalistes[15], les archivistes et les agents de musées. À l'échelle nationale, il en est de même. Rappelons le groupe métier des bibliothécaires d'Archives, qui malgré une volonté de s'ouvrir sur les pratiques des autres institutions culturelles, souhaite tout de même marquer sa particularité, qui donne à ses professionnels une place étonnante entre les métiers de bibliothécaires par la matériau qu'ils traitent, les problématiques qu'ils

[15] En 2004, la fédération internationale de documentation est intégrée à l'IFLA et rassemble les métiers de bibliothécaires et de documentalistes.

rencontrent, et d'archivistes par l'identité de leur tutelle matricielle et la nature des collections complémentaires aux fonds d'archives.

D'ailleurs les revues professionnelles réaffirment cet état des lieux dispersé des métiers des sciences de l'information, en présentant des titres nombreux et souvent spécialisés. Il suffit de citer par exemple *Archivistes !*, *La Gazette des archives*, *Le Bulletin des bibliothèques de France* ou *La Revue des musées de France.*

1.2. Une segmentation des métiers

Le cloisonnement des métiers est également repris par l'association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), qui en 2013, propose une cartographie des métiers de l'information (voir annexe A, p. X). Ce travail permet d'observer les interactions entre les professionnels, mais met surtout l'accent sur l'évolution actuelle des métiers culturels tournés vers le web, le numérique, la dématérialisation entre autres, et illustre tout-à-fait la segmentation des activités. Sur ce plan aux allures sidérales, il est intéressant de noter que les bibliothécaires et documentalistes sont dissociés des archivistes au sein des sept familles de métiers relevées[16]. Les premiers sont considérés exercer la « gestion de ressources informationnelles », en facilitant l'accès à l'information (constitution, enrichissement, conservation et communication de contenus aux usagers), et les seconds faire du « records management» (« ensemble des mesures destinées à rationnaliser la production, le tri, la conservation et l'utilisation des archives courantes et intermédiaires[17] »). Il apparaît ainsi que les métiers sont différents, quand bien même l'information demeure leur matériau commun.

Albert Poirot (2001) se propose aussi de dresser très schématiquement des divergences importantes entre les bibliothèques et les Archives : il précise que les premières pensent davantage à une « organisation encyclopédique de la connaissance », tandis que les secondes ont une vision de leurs fonds « marquée par leur constitution, administrative et historique ». Faut-il ici en déduire que les unes, gestionnaires de ressources informationnelles, sont tournées vers la transmission, quand les autres, *records managers*, restent plus centrées sur l'analyse et la conservation des collections ?

[16] Les institutions muséales ne sont quant à elles pas représentées.
[17] *Le dictionnaire de terminologie archivistique* propose la traduction : « gestionnaire des archives courantes et intermédiaires », http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226, p. 21.

L'auteur ne s'essaye pas à ces conclusions hâtives, cependant il semble anticiper la cartographie de l'ADBS en segmentant ces deux métiers aux pratiques et dynamiques divergentes.

Cette dichotomie est à nuancer cependant. Les services d'archives, et non seulement par la présence d'une bibliothèque en leur sein, sont de plus en plus tournés vers la valorisation et la communication des données. Les bibliothèques ont quant à elles toujours exercé un travail d'analyse et de conservation du patrimoine en maintenant dans ses fonds des objets bien hétéroclites au milieu des livres, hérités des cabinets de curiosité parfois, comme des poupées, collection de boutons, animaux empaillés, estampes, etc.

De plus, Albert Poirot (2001) regrette que les formations professionnelles soient distinctes, en évoquant que seule l'École nationale des chartes[18] autorise la perméabilité entre les univers pour les nouvelles générations de conservateurs, puisqu'elle renseigne les problématiques générales communes aux Archives, bibliothèques et musées avant d'aborder les pratiques professionnelles spécifiques. Les échanges pendant les formations sur les questionnements des institutions culturelles par le biais de leurs futurs cadres dirigeants est en effet une voie intéressante pour la prise en compte des besoins et des attentes de chacune d'entre elles ; il s'agit tout du moins d'un premier jalon pour un rapprochement réussi, malgré leurs spécificités.

2. Une comparaison des pratiques professionnelles

Outre les univers professionnels différenciés, les pratiques professionnelles propres à chaque institution, difficilement associables, viennent entraver le travail de coopération.

D'abord, la différence du matériau et de son traitement, puis des réglementations en vigueur et enfin de l'équipement en outil informatique complique le travail interprofessionnel.

[18] Il souligne la « fonction de creuset commun que joue l'École nationale des chartes », contrairement à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) qui n'offre pas à ses étudiants, futurs conservateurs de bibliothèques d'État, une découverte plus étendue que le spectre de leurs seules futures missions.

2.1. Le traitement des fonds

Afin de comprendre les missions et activités d'un service, il s'agit dans un premier temps d'observer son matériau et l'usager auquel il le destine.

Aurélia Houdayer (2013) rappelle la répartition traditionnelle des documents entre les institutions, à savoir les ouvrages imprimés et les manuscrits pour les bibliothécaires, la documentation « majoritairement d'essence administrative et juridique » pour les archivistes, les objets et œuvres d'art pour les musées, les documents professionnels et fonds d'actualité pour les centres de documentation. La nature de l'information influe ainsi sur l'identité de l'usager. Les Archives (ainsi que sa bibliothèque) et les centres de documentation rassemblent respectivement en majorité une communauté de lecteurs chercheurs et de professionnels du service, quand les bibliothèques de lecture publique et les musées brassent des publics plus larges, du spécialiste chevronné à l'usager non habitué aux institutions culturelles.

En sus d'agir sur le portrait du public, la nature des supports de l'information influence les pratiques des professionnels. Jean-Philippe Accart (2014, p.62) propose alors un tableau synthétique des procédures des quatre institutions :

	Archives	Bibliothèques	Documentation	Musées
Traitements, procédures	Sélection, collecte, élimination, classement, cotation, analyse, indexation. Statuts : archives courantes, intermédiaires, définitives	Chaîne documentaire ou circuit du document : sélection, acquisition, traitement matériel, intellectuel (catalogage, indexation), diffusion, mise à disposition	Sélection, acquisition, traitement matériel, intellectuel (catalogage, indexation, analyse, résumé), diffusion de produits et services documentaires.	Extraction d'information sur l'œuvre, constitution dossier d'œuvre, bibliographie, couverture photographique, notice, catalogue d'exposition.
Applications informatiques et numériques	Plans de classement, Inventaires, records management, archivage numérique	Catalogue de bibliothèques, catalogues collectifs, sites web, archives ouvertes	Bases de données, sites web, produits documentaires en ligne	Catalogues, expositions, expositions virtuelles, œuvres numérisées

Figure 3 : "Pratiques archivistiques, bibliothéconomiques, documentaires, muséales"

Il en résulte qu'elles partagent des tâches similaires. Il s'agit d'acquérir (ou de collecter), de classer, de cataloguer (ou d'analyser, d'inventorier) afin de communiquer et de valoriser l'information, notamment grâce au recours aux applications informatiques et numériques d'ailleurs[19]. Cependant, chaque profession adopte des techniques différentes et entretiennent leurs particularités : collecte pour les Archives ; mise à disposition par le prêt extérieur à l'usager pour les bibliothèques de lecture publique ; création de dossiers de presse pour les services de documentation ; élaboration de catalogues d'exposition pour les musées.

L'étape du traitement intellectuel, et plus particulièrement de l'indexation, est tout-à-fait intéressante pour observer les divergences de pratiques, notamment entre les bibliothécaires et les archivistes. En effet, tous deux ne recourent pas aux mêmes outils, ce qui met bien en peine les bibliothécaires d'Archives, tant leur position est partagée entre ces deux affinités. Tandis que les bibliothèques de lecture publique indexent aisément avec la terminologie Rameau* (Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié) ou Dewey*, les bibliothèques d'Archives ont hérité des difficultés de sa tutelle matricielle et se désolent quand aucune règle d'indexation commune n'existe. En effet, les archivistes n'ont d'abord pas perçu l'utilité de l'indexation, avant de reconnaître que cette dernière permettait un repérage plus efficace de l'information et un service optimal à l'usager[20]. Cependant, le retard cumulé n'est pas encore totalement comblé, puis les pratiques ne sont pas encore unifiées. Véronique Bernardet et Sabine Souillard (2011, Les bibliothèques d'archives) rappellent que la qualité de l'indexation dépend beaucoup de « l'intérêt accordé à la bibliothèque [au sein des Archives] et de l'agent qui en a la charge ». Ainsi, l'utilisation du « Blanc-Montmayeur* », du « Thesaurus SIAF[21]* », voire d'un langage maison, est répandue pour décrire le contenu quand bien même les descripteurs proposés ne sont pas toujours pertinents. En effet, ils n'autorisent que trop rarement l'agencement de mots-clés, là où Rameau et Dewey permettent une précision presque sans limite (vedettes construites, tables annexes)

[19] Dans ce domaine, certaines institutions sont moins pionnières que d'autres. Il est incontestable que les bibliothèques de lecture publique ont une belle longueur d'avance, surtout en termes de catalogue en ligne des collections, subséquent à l'informatisation complète de leur fonds.
[20] Alexandre Garcia (2005, pp. 39-41) dans la synthèse de ses travaux universitaires, explique l'évolution lente du rapport entre les archivistes et l'indexation.
[21] *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*, 5e édition, 2012.

pour approcher au mieux la teneur de l'information. Quant au langage maison, il ne demeure efficace que si les personnes interrogeant la base de données et l'ensemble des agents qui indexent observent la même logique… autant dire que le langage maison doit lui aussi respecter une certaine codification.

2.2. Le respect de normes

Il n'est plus besoin de répéter l'importance d'une uniformisation de certaines pratiques pour que l'information soit aisément identifiable et identifiée par tout un chacun. Ainsi, si l'indexation peut échapper parfois à la pertinence d'une règle commune dans certains services, la forme rédactionnelle de l'analyse des documents ne peut qu'y répondre et les professions des sciences de l'information sont encadrées par des normes pour satisfaire cette exigence. Ces dernières, édictées par des organismes internationaux, tels l'IFLA (*International Federation of Library Associations*), l'ISO (International Organization for Standardization), ou nationaux, tel l'AFNOR (Association française de normalisation), favorisent une uniformisation des notices descriptives.

Si les bibliothécaires d'Archives sont desservis par le retard de leur tutelle en matière d'indexation, ils se voient davantage soutenus pour la rédaction de la description d'ensemble. En effet, la normalisation internationale de la description archivistique ISAD/G (International Standard Archival Description/General) permet de mettre en exergue la présence d'ensembles dans les collections (description à niveaux), contrairement à la description dite « à plat » dans un SIGB* (système intégré de gestion de bibliothèques), et autorise donc davantage de précision.

De leur côté, pour la description bibliographique des ressources, quel qu'en soit le support, les bibliothèques de lecture publique utilisent l'UNIMARC (UNIversal MAchine Readable Cataloging), duquel découle la ponctuation normative et l'affichage ISBD (International Standard Bibliographic Description). Il existe différents formats MARC nationaux, notamment MARC 21 utilisé par la Library of Congress, l'INTERMARC par la Bibliothèque nationale de France, etc. Quant à l'UNIMARC, il reste le format « pivot » des échanges d'informations bibliographiques entre les bibliothèques et demeure aujourd'hui le format des catalogues collectifs français, tels que le CCFr et le SUDOC.

Pour envisager la coopération sur le web, se pose la question des divergences de formats de description entre services. En effet, il est indispensable que les informations soient homogènes, pour être rassemblées dans une base de données commune, et être interrogeables. Il y quelques années, Agnès Marcetteau-Paul (2002) signalait que « le degré de recoupement des différentes grilles descriptives [était] très limité » puisqu'un seul critère de recherche se révélait commun pour les Archives, bibliothèques et musées, à savoir le nom de personne. Depuis, le Dublin Core permet l'unification des métadonnées et de la description de ressources informationnelles interdisciplinaires, en réunissant les notices descriptives sur des dénominateurs communs au nombre de quinze : titre, créateur, sujet, description, éditeur, contributeur, date, type, format, identifiant, source, langue, relation, couverture et droits.

2.3. La pratique logicielle

La normalisation est donc indispensable pour les professions de l'information, tant leur technicité repose sur la répétition d'opérations précises, seules garantes de l'efficacité de l'identification et de la communication de l'information. En outre, elle assure une possibilité d'échanges entre les services, dans une démarche de coopération documentaire. Cependant, ce constat, qui est établi dans le cas d'un partenariat entre les services de même type (d'Archives à Archives par exemple), est moins observé entre ceux de structures différentes.

En effet, si Agnès Vatican (2011) précise que quelques bibliothèques de lecture publique se sont vues intéressées par les atouts suscités par la description archivistique, toutes n'ont pas l'envie ou les moyens d'abandonner leurs outils traditionnels, d'autant plus que les formats ISBD et (UNI)MARC suffisent en général à répondre aux exigences de leur fonds. Inversement, les Archives ne peuvent adopter un autre système de description que le leur pour les documents d'archives[22]. La difficulté de l'échange des données entre logiciels différents se présente alors.

À ce propos, Sabine Souillard signale qu'il est nécessaire pour les bibliothèques d'Archives de posséder un logiciel de gestion des documents propre aux bibliothèques, afin de rendre possible l'échange de données en externe, avec des bibliothèques de lecture publique, services de documentation, bibliothèques universitaires, etc.

[22] Pour les monographies, périodiques, images fixes, les archivistes utilisent souvent l'ISBD, grâce aux logiciels archivistiques qui proposent des grilles de saisie spécifiques.

En résumé, il reste de nombreux progrès à faire pour les bibliothèques en service d'Archives, en commençant par l'informatisation des collections par le biais de logiciels adaptés à leur matériau. Et à nouveau, l'intérêt de la direction des Archives porté à sa bibliothèque est le critère qui permettra ou non à cette dernière d'acquérir les outils indispensables à son travail en réseau.

3. Des divergences certes, mais des convergences aussi

Il n'est plus d'actualité de rester sur les divergences entre les métiers de l'information, il est nécessaire de les dépasser : en témoigne le standard Dublin Core. Aujourd'hui, l'impératif est d'observer leurs ressemblances et les potentiels points de convergence. Certains, à l'instar de Barbara Kraüchi, ayant revêtu la casquette de bibliothécaire et d'archiviste, vont même jusqu'à avancer que ces différences ne sont pas perçues par les usagers et qu'elles semblent plutôt « imaginées » par les agents eux-mêmes[23].

Des conférences rassemblant des professionnels de tous horizons se tiennent pour discuter des problématiques communes et d'une possible harmonisation des pratiques. En témoignent les journées d'étude interprofessionnelles à la bibliothèque nationale de France en janvier 2005 qui se proposaient de dépasser le fossé entre les métiers pour questionner leurs convergences (Wihelm, 2016). De même, l'« IABD… » (« Interassociation Archives Bibliothèques Documentation…» de dix-sept associations professionnelles), qui outre le fait de préciser son ouverture aux divers métiers de la culture par le choix de sa dénomination, organise cette année son deuxième camp avec au programme le rapprochement des institutions[24].

Ce changement de position assez récent des professionnels s'explique par l'arrivée massive du numérique. La convergence parfois mène jusqu'à un projet de coopération entre institutions, qu'il s'agit de réfléchir en passant par des étapes clés.

[23] Propos recueillis par Jean-Philippe Accart (2014, p. 59).
[24] Initialement prévu le 20 mai 2016 à l'ENSSIB (Villeurbanne), les ateliers de réflexions sont reportés à l'automne pour des raisons extrinsèques : http://iabd.fr/2016/04/29/iabd-camp-2016-decouvrez-le-programme/

3.1. L'avènement du numérique

L'intervention de Michel Melot (Wihelm, 2016) lors des journées d'étude interprofessionnelles tenues à Paris montre à quel point le monde de l'information a évolué. L'ère du numérique a profondément modifié l'accès aux données et la manière de les gérer : « les bibliothécaires n'ont plus pour mission d'acquérir, d'indexer, ni de conserver », « les documentalistes sont supplantés par les moteurs de recherche », « les archivistes ne conservent plus – la collection n'étant plus qu'une connexion ». Les métiers de l'information se voient ainsi métamorphosés, avec des missions et des techniques qui sont réévaluées. Désormais, les professions sont davantage tournées vers la médiation, afin de guider l'usager, tant l'information n'a jamais été aussi omniprésente (pluralité des médias et des contenus) et mobile (dématérialisation).

Il est certain que l'avènement du numérique amenuit le fossé entre les professions. Elles se penchent toutes sur le traitement de l'information et moins sur le vecteur qui revêt dès lors le même visage : le format numérique. L'intérêt de conserver les supports analogiques ne se dément pas pour autant : les professionnels regardent encore avec méfiance la dématérialisation de l'information puisqu'elle complique notamment la conservation. En effet, l'obsolescence et la fragilité des supports (clés USB, DVD, etc.), l'évolution galopante des logiciels, qui ne garantissent pas la lisibilité d'extensions numériques anciennes ou mineures, mettent à mal la pérennité de l'information.

Nécessité est donc pour les professionnels de se rassembler pour discuter des transformations en cours et s'entendre afin de garantir toujours la qualité du stockage et de l'accès aux contenus, d'aider le public à l'usage des nouvelles technologies. Le spectre des fonctions s'élargit, cependant, les anciennes missions ne sont pas oubliées : il n'y a pas d'« évolution par substitution mais par hybridation[25] », à l'image des services à distances (catalogue en ligne, exposition virtuelle, consultation de documents numérisés ou nativement numériques, etc.) qui n'ont pas mis au rebut les services sur place.

Les bibliothèques d'Archives s'inscrivent bien évidemment dans cette course vers la révolution numérique et s'interrogent auprès des autres professionnels. Cependant, elles observent un retard certain en la matière, comme nous avons pu l'étudier auparavant, d'autant plus qu'elles n'assurent pas toujours l'accès aux nouvelles

[25] Propos de Daniel Renoult tenus lors des journées d'étude interprofessionnelles et rapportés par Anne-Marie Bertrand (Wihelm, 2016).

technologies. Les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle quant à elles ne mettent à disposition que quelques ordinateurs, dans la salle de généalogie (sise à quelques cinquante mètres de la salle de lecture, avec l'obligation de traverser une cour intérieure à ciel ouvert), avec un accès limité : seuls les documents numérisés par le service et le site institutionnel sont consultables. Outre ces données, elles ne proposent que peu de documents numériques et ne figurent toutefois pas comme une exception sur le territoire français. Les imprimés, dans toute l'étendue de leur variété typologique, occupent souvent une place de choix dans les collections, au détriment des documents multimédias et autres ressources électroniques.

3.2. Réfléchir le projet de coopération

Ces bibliothèques, encore en construction, comptent sur leurs forces et spécificités pour sortir de l'ombre, mais aussi sur des partenariats auprès d'acteurs locaux par exemple : en échange de versement de bulletins d'associations, de journaux d'écoles, etc., la bibliothèque d'Archives peut par exemple offrir une vitrine à ladite structure sur son catalogue (présentation de cette dernière, de ses objectifs, de son histoire, etc.).

Parallèlement, les bibliothécaires d'Archives pensent la coopération avec d'autres institutions culturelles. En effet, le rapprochement des métiers de l'information autour de problématiques communes telle que la question numérique, véritable creuset, les conduit à dépasser leurs divergences de pratiques et de compétences. Cependant, avant de se lancer dans un projet de coopération, il convient de se poser les bonnes questions, notamment celles des finalités et celles des acteurs.

C'est toujours en partant des attentes du public, supposées ou déterminées par des sondages préliminaires, qu'il faut envisager la mutualisation. Les questions financières et politiques sont trop souvent les seuls déclencheurs des initiatives, au détriment d'un axe scientifique et culturel pertinent. Les partenariats sont observés par les collectivités et les élus comme une possibilité de (re)dorer l'image de leurs services et territoires, que les origines du projet soient honorables ou non. Pour respecter cette exigence scientifique, Sabine Souillard précise qu'il est plus aisé et pertinent pour les bibliothèques d'Archives d'envisager une coopération avec des services spécialisés, qui développent des thématiques proches dans leurs collections, comme les bibliothèques

universitaires. Il ne s'agit pas de travailler avec un musée par exemple, si la finalité du projet ne réside que dans le prestige de la coopération, en oubliant toute velléité culturelle.

D'autre part, la coopération ne doit pas gommer les différences des participants. Xavier de la Selle, directeur du Rize à Villeurbanne, parle d'une « part irréductible de séparation entre ces métiers » de l'information (Texier, 2013). Le rapprochement permet ainsi de sublimer les compétences et les connaissances propres à chacun en les jouxtant dans une complémentarité stimulante. Ici, il convient de citer les expériences des projets étrangers que sont BAC (Bibliothèque et Archives Canada) et BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), respectivement réalisés en 2004 et 2006[26]. Tous deux ont choisi des approches différentes : l'« intégration » des professions pour le premier, l'« harmonisation » pour le second. L'intégration consiste en l'« incorporation », l'« inclusion », l'« assimilation d'une discipline par une autre », tandis que l'harmonisation respecte les spécificités de chaque institution[27]. Carol Couture, professeur honoraire à l'université de Montréal, école de bibliothéconomie et des sciences de l'information, conclut que l'expérience de BAnQ est davantage positive, d'autant plus qu'elle respecte la volonté des programmes de formation et des regroupements professionnels de bien marquer les « spécificités disciplinaires ». Quel que soit le modèle choisi, les participants sont amenés à être au même niveau, au cours de toutes les étapes du projet.

3.3. Les étapes à respecter pour une coopération réussie

Une fois que les attentes du public sont observées et que le choix des partenaires est effectué, plusieurs temps forts doivent être respectés pour une coopération réussie. Ces derniers sont mis en exergue par le comité permanent de la section des bibliothèques publiques et sont déterminés suite à la présentation d'expériences de mutualisation étrangères (Yarrow, Clubb et Draper, 2008, pp. 36-38). Cependant, ils demeurent pertinents pour tous les projets de rapprochement d'institutions culturelles.

Tout d'abord, il s'agit pour les directeurs des structures de faire connaissance, de cerner leurs rôles respectifs, leurs forces et faiblesses (collections, services, partenariats

[26] Préface de Carol Couture (Accart, 2014, pp. 14-15).
[27] Guy Berthiaume et Pascale Ryan confirment que le partenariat BAnQ cherche à préserver l'identité de chacun des organismes fusionnés, avec leurs missions originales propres (2013).

en cours, etc.). La permanence des agents sur leur poste est en outre un gage de réussite pour le projet, qui n'a pas à pâtir de la succession et de l'instabilité de ses décisionnaires, d'autant plus que le dialogue doit s'instaurer régulièrement, ouvertement et honnêtement afin d'observer l'évolution positive de l'entreprise.

Ensuite, une évaluation des besoins est nécessairement menée afin de s'assurer que les efforts communs envisagés ne bénéficient pas unilatéralement, que les objectifs sont partagés. Lorsque chacun a adhéré aux axes du projet, un comité scientifique, au sein duquel la représentativité de tous les partenaires est assurée, pour que toutes les voix soient entendues, vise à décider des lignes directrices quant à l'élaboration et la diffusion des contenus, au calendrier, à la répartition des responsabilités et des tâches, à la formation éventuelle des agents, etc.

De même, le budget, les financements et subventions sont étudiés. Les autorités de tutelle et les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) soutiennent les coopérations entre institutions à l'appui d'un dossier bien étayé.

Le comité rappelle également que le partenariat ne saurait faire l'économie d'une communication efficace, d'une publicité (communiqué de presse, conférences, annonces sur les sites Internet et les réseaux sociaux numériques, organisation d'événements, etc.), aussi bien pour inscrire le projet dans une bonne dynamique que pour lui assurer une visibilité.

Enfin, au maximum une année après le lancement du projet, il est temps de réaliser un bilan. L'évaluation doit rendre compte des répercussions sur les collectivités, sur les autorités de tutelle, sur les institutions elles-mêmes, en observant si les objectifs ont été remplis. Cette étude doit présenter des résultats mesurables, aussi objectifs que possibles, obtenus par le biais de sondages, d'enquêtes, de rapports chiffrés, de statistiques par exemple. Une fois ce bilan réalisé, le partage de l'expérience dans les revues professionnelles permet à tous les acteurs culturels d'en prendre connaissance, d'y puiser des idées et de proposer des axes d'amélioration, d'adaptation si besoin.

En définitive, les divergences entre les institutions culturelles s'effacent, notamment grâce à des problématiques communes, telle que la question numérique. Là où l'on voyait auparavant des différences notoires, l'on distingue dès lors la

complémentarité des pratiques professionnelles. Bibliothèques, Archives, centres de documentation et musées pensent à la coopération, qu'il s'agit de bien préparer et mener pour atteindre les résultats escomptés.

Différents types de confluences se présentent alors à ces institutions culturelles, chacun avec leurs propres solutions pour faire face aux spécificités des partenaires.

III. Différents niveaux de coopération pour mettre en valeur les bibliothèques d'Archives et leur(s) partenaire(s)

Le public n'est plus un acquis qui s'accommode de ce qu'on lui offre, mais une identité à conquérir en offrant une qualité de collections et de services toujours plus satisfaisante. Les établissements culturels s'échinent donc à la tâche avec leurs maigres moyens et toute leur énergie, mais pensent aussi à la mutualisation des idées, des budgets, des pratiques et des connaissances en se rapprochant des institutions qui partagent des objectifs similaires.

Dans cette dynamique, les bibliothèques d'Archives répondent présentes. Que les solutions soient en les murs ou en dehors, elles développent des stratégies pour faire bénéficier le public existant et potentiel de la richesse de leurs fonds. La question de l'appartenance à des collectivités différentes est ainsi soulevée. Mais, il apparaît que la volonté des professionnels permet de dépasser amplement ce clivage, même s'il complique les démarches. Mais cet effort est parfois à consentir, quand bien même un projet en interne (au cœur de la même autorité de tutelle) peut être satisfaisant.

Des partenariats s'engagent alors entre les acteurs de la culture, à différents niveaux de perméabilité entre les institutions. Le premier correspond à une collaboration en termes événementiels ou pécuniaires, le second à la création de ressources communes, le dernier enfin à la fusion des installations.

1. Un partage des moyens et des ressources

Le premier niveau de coopération ne demande pas aux institutions de confronter leurs pratiques professionnelles. Les acteurs poursuivent leurs activités indépendamment les uns des autres, tout en mutualisant les moyens ou en partageant des ressources. Si cette confluence n'est pas toujours perçue par le public, elle demeure

tout de même indispensable tant elle permet une visibilité et une réduction des coûts de fonctionnement pour les structures, puis un accroissement de l'offre pour le public.

1.1. La participation événementielle

Afin d'assurer une visibilité à un établissement, les manifestations culturelles demeurent indispensables. Cependant, elles ne remplissent leurs objectifs que si la communication est efficace. Il suffit d'observer l'évolution des métiers de l'information pour s'apercevoir que cette dernière a pris une place primordiale aussi bien pour fidéliser que pour attirer le public : toutes modifications dans l'organisation de l'institution, tous nouveaux services, toutes acquisitions et animations font l'objet d'un plan de communication à la fois complet et lourd à mettre en place.

Les bibliothèques d'Archives ne sont pas en reste en termes de réalisations événementielles. Elles complètent en effet la présentation d'ouvrages en salle de lecture par des projets plus importants. À titre d'exemples, rappelons l'exposition « Trésors d'une bibliothèque d'archives », à laquelle s'ajoute une manifestation qui s'est achevée an avril 2016, « Une bibliothèque aux Archives : livres et journaux anciens, patrimoine écrit de Côtes-d'Armor » (voir figure 4).

Archives départementales des Côtes-d'Armor
Du vendredi 6 novembre 2015 au vendredi 29 avril 2016

Figure 4 : annonces de l' exposition des Archives départementales de Gironde (à gauche) et de celle des Archives départementales de Côtes-d'Armor (à droite)
Sources respectives : http://bibliothequededonnezac.over-blog.com/2014/03/exposition-bordeaux-tresors-bibliotheque-d-archives.html
http://cotesdarmor.fr/fileadmin/user_upload/photos_actualites/Exposition_Livres_et_journaux_anciens_com_presse.pdf

Ces évènements en les murs, qui mettent en avant les fonds des bibliothèques en complémentarité des documents d'archives, peuvent être complétés par la prêt de documents en s'invitant ainsi lors d'expositions, de journées d'étude et d'événements

organisés par d'autres institutions culturelles. Ce type de projet inscrit la bibliothèque d'Archives dans un réseau plus grand que celui entretenu avec sa tutelle matricielle et invite à la faire connaître par un public qui ne fréquente pas nécessairement les Archives.

1.2. Un abonnement commun à des bouquets de périodiques

Outre le gain en visibilité, les institutions culturelles cherchent à contrôler leurs dépenses. Pour ce faire, des marchés publics communs sont conclus afin de mutualiser les budgets et de partager les dépenses.

Le consortium COUPERIN, subventionné par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, se charge de recueillir les besoins des universités, d'évaluer, de négocier et d'organiser les achats de périodiques numériques auprès des prestataires. Les établissements se sont réunis pour peser sur l'étendue des négociations et pouvoir maîtriser davantage les titres rassemblés sous forme de bouquets.

Ce procédé dépasse désormais les frontières des universités. Alors que la bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle gérait jusqu'alors seule les différents abonnements aux périodiques imprimés, elle sera bientôt inscrite au cœur d'un marché public commun, proposé par le conseil départemental à l'ensemble de ses trois services (bibliothèque départementale de prêt, centre de documentation, Archives départementales) afin de réaliser des économies.

Cependant, Christel Jajoux observe déjà les limites importantes de ce type de souscription. En effet, certains titres demandés ne sont pas livrés, tandis que d'autres sont fournis en double exemplaire, etc. Une grande vigilance doit donc être de mise lors de la réception. Un problème plus sérieux encore subsiste : certains titres auxquels est abonnée actuellement la bibliothèque ne sont pas disponibles via l'abonnement en bouquet, notamment des publications d'associations locales, comme *La Gargouille* dirigée par l'association « Connaissance et Renaissance de la Basilique de Saint-Nicolas-de-Port ». La bibliothèque espère donc pouvoir désormais collecter ces périodiques à titre gracieux. Dans le cas contraire, elle se verra contrainte de souscrire à un abonnement hors marché pour assurer la mission de conservation, rendant peut-être obsolètes les économies effectuées par ailleurs.

Les acquisitions de périodiques ne sont pas les seules considérées par les marchés publics communs. Certains peuvent ainsi intéresser les fournitures et matériaux de conservation ou encore des prestations techniques, telles que la restauration.

1.3. Le désherbage, un partage de ressources documentaires

Outre les marchés publics élaborés en réseau, le partage de documents est une coopération simple à mettre en place et qui ne demande pas de contractualisation particulière. La validation de l'échange des ressources documentaires se conclut la plupart du temps par simple courrier[28] afin de ne pas compliquer l'entreprise par des démarches administratives qui devraient normalement être menées pour un transfert de propriété entre des institutions de tutelles différentes. Ce partage peut s'exercer grâce au désherbage, qui consiste à éliminer des ouvrages suite à une évaluation portant sur l'état sanitaire, l'obsolescence du contenu, l'ancienneté, la fréquence de communication, etc. Les bibliothèques d'Archives, par le caractère patrimonial qu'elles revêtent, ne sont pas amenées à désherber, sauf en cas de doublons dans les collections. Il est donc plus courant qu'elles reçoivent des ouvrages plutôt qu'elles n'en versent.

Bien des combinaisons peuvent s'opérer dans ce type de projet. Ainsi, la bibliothèque des Archives de Seine-Saint-Denis a développé un partenariat avec le service de documentation du conseil départemental. Alors que ce dernier lui délivre à titre gracieux des dossiers de presse et des périodiques initialement destinés à l'élimination, elle propose des bibliographies thématiques. Si cette confluence demeure interne à la collectivité, il s'agit tout de même d'un premier pas pour initier des projets plus ouverts.

Cependant, l'opération de désherbage est parfois mal perçue, notamment par les professionnels, souvent les plus anciens, qui ont été formés à conserver, agrandir les collections, sans opérer de sélection (politique de la conservation maximale), à une époque où les rayonnages des magasins n'étaient pas encore submergés par la surproduction éditoriale. Pierre Gandil (2007, p. 99), conservateur responsable du fonds des périodiques à la bibliothèque municipale de Metz, précise que l'élimination est critiquée quels que soient les titres sacrifiés. Lorsqu'il s'agit de publications populaires,

[28] Il s'agit généralement d'une lettre d'intention de don et d'une lettre d'acceptation.

tels que « *Auto-Moto*, *Loisir et santé*, *Échappement*, *Jeune et jolie*, … », l'agent est taxé de persiflage et d'intentions mal placées de vouloir prescrire la bonne lecture. L'auteur de l'article rappelle d'ailleurs qu'il est nécessaire de conserver ces titres d'une valeur certaine.

2. La création d'outils communs

Alors qu'il est plus aisé de s'inscrire dans un partenariat qui laisse la liberté à chaque institution de poursuivre ses activités avec l'indépendance de ses pratiques professionnelles, d'autres projets demandent davantage de perméabilité.

Il en est ainsi pour les politiques d'acquisitions et de conservation partagées, la création de catalogue collectif, mais aussi la numérisation réfléchie en réseau. Le rapprochement des services confronte les techniques professionnelles, que nous avons vues divergentes et qui sont alors pensées pour se rejoindre.

2.1. Les politiques d'acquisitions et de conservation partagées

Une politique d'acquisitions ou de conservation partagée permet de pallier au manque d'espace, de rationaliser les achats et éliminations sur un territoire tout en assurant aux usagers l'accès à une importante variété de documents. En effet, si les ressources ne sont plus localisées à divers endroits[29], des services comme le prêt entre bibliothèques (PEB), le prêt inter-bibliothèque (PIB) et les navettes gratuites entre établissements proches facilitent la mobilité de l'information. Ainsi, en Aquitaine, est organisée la répartition entre vingt établissements (bibliothèques, centres de documentation et services d'archives) de la conservation de près de mille titres de périodiques[30], puis, en Midi-Pyrénées, celle entre cinquante et une bibliothèques (parmi lesquelles sont absentes les bibliothèques d'Archives) de la conservation de quinze mille documents de fonds jeunesse.

[29] Ce partage dans les achats ne saurait concerner les best-sellers et bref-sellers dont les bibliothèques de lecture publique ne peuvent faire l'impasse tant leur fréquence de communication sur une période plus ou moins courte ne justifie le choix de les vouloir peu répandus.

[30] Plan de conservation des périodiques en Aquitaine : https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Les-bibliotheques/Patrimoine-documentaire/Plan-de-conservation-partagee-des-periodiques-en-Aquitaine

Le désherbage des collections étudié auparavant est une pratique qui questionne la conservation répartie. S'il est certain que tout document a vocation à être conservé, il s'agit de s'interroger sur l'endroit où il doit l'être et sur qui doit s'en charger. Pierre Gandil (2007, p. 101) explique que l'observation des collections des bibliothèques voisines est nécessaire, tant le désherbage ne doit pas effacer toute trace d'une publication et peut conduire à une conservation intelligente sur un territoire. Cette pratique s'exerce parfois de façon tacite, mais la contractualisation permet de dresser un état des lieux plus juste de la situation et d'envisager plus clairement les politiques documentaires à venir.

Au sujet des périodiques locaux, la bibliothèque nationale de France et les bibliothèques régionales habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur[31] ne peuvent pas être les seuls centres de conservation, selon le conservateur messin. À ces deux pôles doit s'adjoindre un établissement pour garder trace d'un troisième exemplaire qu'il juge nécessaire pour la « sécurité » de la revue, quand bien même il est compliqué pour les bibliothèques de renoncer à leurs périodiques locaux : « imaginerait-on la Bibliothèque de Metz abandonnant les revues mosellanes ? » (Gandil, 2007, p. 101). Une des bibliothèques d'Archives de la région paraît alors la mieux placée pour endosser ce rôle, puisque les imprimés y sont souvent en meilleur état sanitaire du fait de leur plus faible consultation (Playoust, 2001).

De même, Albert Poirot (2001) confirme qu'un arbitrage est à faire pour donner de la cohérence à la conservation du patrimoine écrit. Cependant, décider les responsabilités partagées est une question qui demande du temps et de l'expertise. C'est pourquoi les DRAC lui semblent être toutes désignées pour donner leurs avis techniques. Même si le bon niveau territorial pour organiser la politique de conservation paraît être la région, il est « indispensable de considérer les complémentarités interrégionales et d'envisager des expertises et des évaluations nationales » (Christine Desplébains, 2008).

2.2. La création d'un catalogue collectif

La coopération des institutions en matière d'acquisitions et de conservation partagées notamment entraîne la création d'instruments fédérateurs, tel le catalogue

[31] Pour la région Lorraine, la bibliothèque municipale Stanislas en a la mission.

collectif, tant il poursuit la volonté première d'orienter le lecteur vers des contenus efficacement organisés et localisés.

Certaines initiatives s'illustrent au niveau national, comme le CCFr, et d'autres se réalisent à l'échelle de la région, voire de la commune. Ainsi, Isabelle Chave, Hélène Hamon et Corinne Sonnier (2007), directrices respectivement des Archives départementales des Vosges, de la bibliothèque intercommunale Épinal-Golbey et de la bibliothèque départementale des Vosges, présentent le projet du *Catalogue collectif des périodiques lorrains*[32] impulsé au début des années 2000 : l'enjeu est d'offrir un panorama le plus exhaustif possible de la presse écrite régionale, en particulier vosgienne, grâce à la publication d'un catalogue commun qui a permis la confrontation titre à titre des collections respectives des trois institutions. Si la complémentarité de la conservation partagée et de la création d'un catalogue collectif doit encore être prouvée, les suites du partenariat en sont la démonstration. En effet, en 2007, une cession gratuite et un transfert de titres conservés initialement à la bibliothèque intercommunale vers les Archives, au regard de leur mission conservatoire, sont opérés afin de réunir en un même lieu des titres complets.

De même, une coopération entre la bibliothèque municipale de Nancy, les bibliothèques-médiathèques de Metz, les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, les Archives municipales de Nancy et la bibliothèque diocésaine de Nancy, a mené à la publication en ligne d'un catalogue collectif recensant les fonds de périodiques de chacune des institutions[33]. Malheureusement, cet important travail n'est plus tenu à jour depuis 2008, mais permet tout de même d'appréhender la richesse des collections.

Ce biais est particulièrement intéressant à exploiter pour les bibliothèques d'Archives. En effet, outre la visibilité étendue de son fonds, il peut éviter à la structure de supporter les coûts d'installation du logiciel dédié à la diffusion, si le catalogue est piloté par les moyens techniques des bibliothèques de lecture publique qui sont bien souvent au cœur des projets. À ce jour, la bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle projette la mise en place d'un catalogue informatisé, consciente que ce service est indispensable à la visibilité des imprimés de sa bibliothèque, mais sans envisager de coopération. Quant à celles de Seine-Saint-Denis, la présentation de

[32] www.archives.vosges.fr/cplhtml
[33] http://www.nancy.fr/documents/pdf/mediatheque/ccpl_edition_2008.pdf

bibliographies thématiques, sur le site institutionnel, offre une idée de l'étendue et de la nature du fonds de la bibliothèque en identifiant des titres de manière organisée[34].

Si le catalogue collectif a ses avantages, il a aussi ses limites. En effet, il nécessite que chaque institution mette à jour fréquemment les données au fil des nouvelles acquisitions et respecte un langage commun en termes d'indexation pour que la recherche dans l'ensemble des fonds soit pertinente. C'est pourquoi, les agents inscrits dans le partenariat dijonnais entre la bibliothèque du service d'Archives, la bibliothèque municipale et le conservatoire, ont bénéficié d'une formation commune au langage Rameau (Lochot, 2008, p.13).

2.3. La numérisation en réseau et ses perspectives

La coopération sur le web peut encore se prolonger au-delà du catalogue collectif, et ce grâce à la numérisation, une étape technique qui permet la conversion de l'information analogique sur un support en données numériques, que seul un matériel informatique peut lire. Elle s'inscrit dans une volonté de conservation, lorsque le document présente une santé fragile par exemple (numérisation préventive), et de diffusion plus large de contenus sur internet.

D'une part, les documents peuvent être partagés et valorisés au sein d'une bibliothèque numérique collaborative, qui rassemble des fonds dispersés physiquement entre les institutions culturelles. Cette bibliothèque numérique, qui est une collection organisée de documents, au même titre qu'une bibliothèque traditionnelle, réunit des typologies variées de ressources : écrits (manuscrits, imprimés), iconographie (photographies, plans, estampes, etc.), documents sonores et audiovisuels, images d'objets[35]. Ainsi, la médiathèque de Roubaix est à l'initiative d'un projet de numérisation de la presse ancienne locale, à partir de ses propres journaux et de ceux conservés aux Archives municipales, de documents d'une bibliothèque muséale et de collections privées (de Climmer, 2011). Cette entreprise se poursuit en 2005 avec la création d'une bibliothèque numérique appelée « bn-r », qui diffuse des ressources sublimant le passé

[34] Bibliographies thématiques de la bibliothèque d'Archives de Seine-Saint-Denis : http://archives.seine-saint-denis.fr/Bibliographies.html

[35] La journée d'étude tenue à Berlin rapporte que les bibliothèques numériques répondent notamment aux évolutions sociétales puisque l'usager souhaite désormais recevoir le plus d'informations possibles « à partir d'un accès unique [sans se préoccuper généralement] de savoir d'où provient l'information recherchée, que ce soit d'un livre de bibliothèque, d'une description d'un objet de musée ou d'un document d'archive » (Hedegaard et Trudel, 2003).

roubaisien et vient appuyer le label « ville d'art et d'histoire » obtenu par la commune en 2001.

D'autre part, les documents numérisés peuvent prendre place au cœur d'un portail documentaire, unique porte vers une multitude de services. Outre les traditionnels contenus délivrés par un site web (informations pratiques sur l'institution, catalogue des collections), le portail permet la consultation de documents numérisés et diffuse des banques de données, des sélections de sites web, des flux RSS*, etc. Différentes stratégies s'opèrent : certains portails documentaires sont centrés sur un personnage, sur une ville, un département, une région ou un pays[36]. À nouveau, il y a coopération en la matière, mais Agnès Vatican (2011) précise que les regroupements documentaires opérés « ne sont pas toujours les plus pertinents au regard des enjeux scientifiques et culturels ». Pour exemple, plutôt que de se tourner vers des bibliothèques de lecture publique, les Archives départementales ont ainsi plus d'intérêts à travailler avec les Archives communales si l'on rapproche leurs collections complémentaires en généalogie et en histoire locale notamment.

Pour ces coopérations sur le web, rappelons le standard Dublin Core, qui permet l'homogénéisation des données en termes de descriptions bibliographiques. Publiées au format EAD, plus adapté à l'organisation d'une base composée de documents diversifiés, ces données sont ainsi renseignées pour permettre une recherche efficace via un moteur de recherche, un accès thématique, typologique ou chronologique par exemple. Enfin, afin de favoriser la visibilité du projet et de multiplier les accès aux documents numériques, le respect du protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative – Protocol for Metadata Harvesting ; voir annexe B, p. XI) favorise l'échange des données entre plusieurs institutions, ce que l'on nomme l'interopérabilité des données. Pour exemple, les contenus de la « bn-r » sont ainsi accessibles depuis Gallica (la bibliothèque numérique de la BNF), permettant au public de cette dernière de connaître la documentation roubaisienne.

Ces confluences, permises par la numérisation, remportent souvent l'adhésion des collectivités et de l'État qui incitent la création de projets fédérateurs, dynamiques et actuels. Cependant, l'objectif initial des bibliothèques numériques et des portails documentaires, à savoir diffuser plus largement le patrimoine et toucher de nouveaux

[36] Aurélia HOUDAYER (2013) présente différentes initiatives illustrant chacune de ces stratégies, parmi lesquelles respectivement le portail Pierre Gassendi, Mémoire Vive (Besançon), Liane (Franche-Comté) et le Moteur Collections.

publics, ne sont pas nécessairement remplis malgré l'expansion fulgurante des nouvelles technologies dans les foyers. D'ailleurs une enquête des publics de la « bn-r » datant de 2010 indique qu'elle ne parvient pas à fédérer les jeunes et le grand public, puis que les lecteurs majoritaires demeurent des amateurs d'histoire et des professionnels (de Climmer, 2011).

3. Des projets immobiliers qui font le pari de la complémentarité

Certaines coopérations dépassent la cohabitation virtuelle sur le web que sont les catalogues collectifs, les bibliothèques numériques et les portails documentaires, pour se réaliser au sein d'une même architecture.

Théodore Leuridan et bien de ses prédécesseurs ont sûrement donné matière à réflexion dans l'élaboration de ces cohabitations physique des services. En effet, au cours du XIXe siècle, Théodore Leuridan, « le conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée industriel » de Roubaix, ne s'est pas davantage interrogé sur les divergences que sur les confluences des métiers de l'information pour unifier les collections « de tant d'institutions à la fois » (de Climmer, 2011).

Il arrive que les compétences particulières des Archives et des bibliothèques de lecture publique soient exercées par l'un des deux services seulement (plus souvent par les seconds), notamment dans les petites communes, où des pièces d'archives s'accroissent sans la présence d'un service d'Archives dans la localité. Cependant, ce type de cohabitation imposée, voire subie, n'englobe pas tous les projets réunissant les deux institutions susnommées. Les expériences du Rize à Villeurbanne et de Montpellier sont les exemples d'une cohabitation physique réfléchie. Cependant, ces initiatives ambitieuses et grandiloquentes ont aussi leurs limites.

3.1. Villeurbanne : le projet « mémoires et société »

Les expériences des « troisièmes lieux » et des « learning centers », respectivement pour les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques universitaires, qui rassemblent toutes deux de nombreuses prestations en un lieu, sont particulièrement sur le devant de la scène actuellement. Celles-ci ont le point commun de s'exercer au sein d'équipements modernisés dont l'objectif est de proposer une

centralisation la plus optimale possible des ressources documentaires et des services. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les cohabitations physiques des bibliothèques et des services d'Archives.

Pour exemple, le Rize à Villeurbanne (voir figure 5), outre la médiathèque au rez-de-chaussée et les Archives municipales au 1er étage, abrite des espaces culturels, pédagogiques et de détente tels qu'une galerie d'exposition, un amphithéâtre, des ateliers, un café et un patio[37].

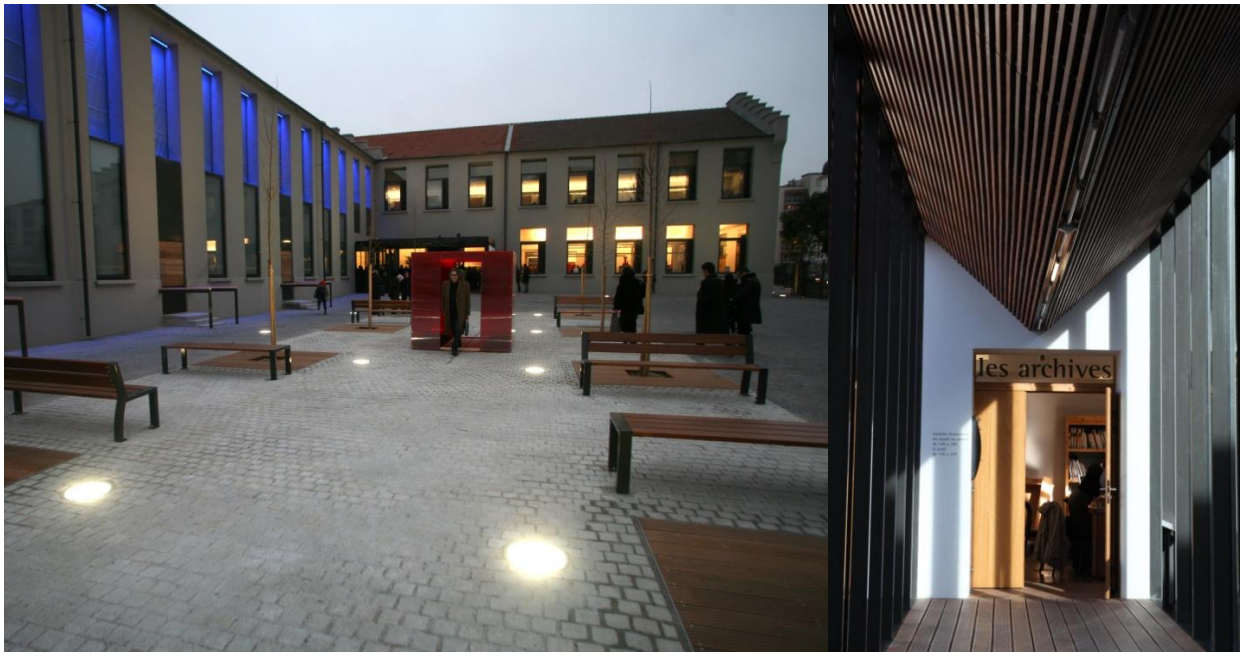

Figure 5 : une vue extérieure du Rize (à gauche) et la passerelle vers les Archives (à droite)
Sources respectives : http://mediatheques.villeurbanne.fr/2015/03/horaires-douverture/ et http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=31

L'expérience du Rize à Villeurbanne est née en 2008 et a en effet cherché à unir des missions d'abord séparées, à savoir la volonté mémorielle et conservatoire puis celle de démocratisation de la lecture et de compréhension des enjeux actuels (La Selle, 2010). Ainsi les moyens des Archives municipales et de la médiathèque sont mutualisés au profit du patrimoine local. Si le projet politique est assumé puisque Jean-Paul Bret, maire de la ville, exprimait déjà en 2001 son désir d'un établissement d'exception, les lignes directrices du projet présentent avant tout une velléité culturelle. D'ailleurs les Archives semblent avoir retrouvé de nouvelles possibilités de collecte et de conservation, grâce à la mutualisation des budgets et des équipements, ainsi qu'une visibilité accrue. De son côté, la médiathèque voit une partie de sa politique

[37] Présentation du Rize : http://lerizeplus.villeurbanne.fr/article.php?laref=175&titre=le-rize

d'acquisitions orientée, dont l'intitulé de la collection, « mémoires et société », ne laisse aucun doute quant à la complémentarité avec les pièces d'archives.

3.2. Montpellier : des cultures hiérarchisées

De même, la Bibliothèque municipale centrale et Archives de Montpellier, qui a ouvert ses portes en 2000, réunit dans un bâtiment à l'architecture moderne, les Archives municipales, la bibliothèque de lecture publique et des espaces de loisirs.

Outre le fait d'offrir un nouvelle structure aux usagers, qui devaient se satisfaire jusqu'alors d'une bibliothèque ancienne, le bâtiment a l'objectif de diffuser plus largement le goût de la lecture. Laurence Santantonios (2000, pp. 83-84) décrit l'ambiance des lieux avec un vocabulaire de la détente qui est désormais à conjuguer avec l'univers de la culture : « [les visiteurs] vont pouvoir dorénavant déambuler et fureter dans une des médiathèques de la nouvelle génération, ouverte sur le monde, dotée de cinq immenses plateaux de lecture, regorgeant de journaux, livres, disque, cédéroms, écrans d'ordinateurs… ». Cependant, elle mentionne un accueil des publics hiérarchisé, en comparant les salles de travail austères réservées aux usagers de la bibliothèque et « les voluptueuses salles de lecture du troisième étage, vouées au patrimoine et aux archives municipales [dont] l'ambiance est protégée, grâce aux parquets et meubles en bois […] » (voir figure 6). Il paraît évident que le projet donne la priorité aux fonds occitan, à la bibliophilie contemporaine et à la lecture studieuse, si bien que même les architectes parlent de « hiérarchie verticale ».

Pour autant, aucune hiérarchie horizontale entre les âges n'est observée : les espaces dédiés aux différents publics (enfants, adolescents et publics plus âgés), même s'ils sont distincts, se retrouvent à proximité, sur le même palier.

Figure 6 : l'espace médiathèque (à gauche) et l'une des salles réservée au patrimoine (à droite)
Sources respectives : http://www.montpellier3m.fr/sites/default/files/equipements/photos/DSC_0298_0.jpg et https://mediatheques.montpellier3m.fr/DEFAULT/mediatheque-emile-zola.aspx

3.3 Les limites d'une fusion des services

Les deux projets de Villeurbanne et Montpellier sont des exemples où la coopération des services des Archives et des bibliothèques de lecture publique est menée jusqu'à son paroxysme : il y a fusion des services dans une même structure. Si l'amélioration des finances par l'addition des budgets, la plus-value professionnelle par l'échange des pratiques, la visibilité des institutions culturelles et la complémentarité des collections sont indéniables, des limites de taille sont à observer.

En effet, la hiérarchisation des espaces à Montpellier, et par voie de conséquence la hiérarchisation des publics, dénotent une certaine approche de la culture, où les salles patrimoniales semblent mieux considérées que la bibliothèque de lecture publique. Dans les étages inférieurs, les espaces à l'ambiance austère, où la déambulation est davantage de mise que le labeur, sont opposés aux salles chaleureuses de bois vêtues, dans lesquelles les bureaux invitent à la recherche. N'est-ce pas là la négation de l'initiative de tout partenariat ? Au sein du bâtiment, il y a à la fois une fusion, mais aussi une distanciation des institutions, si bien que l'usager conserve l'image de services qui ne sont pas sur un pied d'égalité, l'image d'une coopération où l'une des structures se réserve seule la couronne de lauriers, l'image d'une culture à différentes vitesses.

De plus, que dire des services rendus à l'usager ? Si les ressources en médiathèque sont en libre accès pour la majorité, puis disponibles au prêt, celles des

Archives conservent les attributs qui leur sont propres, à savoir la consultation sur demande et la lecture sur place, y compris pour les imprimés de la bibliothèque. Une inégalité des propositions intervient donc ici, qui peut mener le public à l'incrédulité (Vatican, 2011). En effet, comment expliquer qu'au sein d'un même établissement les services soient différents d'un espace à un autre ? Il en résulte que la combinaison Archives et bibliothèques de lecture publique n'est peut-être pas la meilleure en termes de cohabitation physique.

Enfin, le problème majeur de cette mutualisation est le statut du bibliothécaire d'Archives. Que devient-il dans cette émulsion des services ? L'exemple de Villeurbanne montre que la médiathèque, avec ses collections « mémoires et société », vient appuyer les pièces d'archives, notamment lors d'expositions. Il apparaît donc finalement que la médiathèque de lecture publique recoupe les missions de la bibliothèque d'Archives, qui au lieu de tirer parti de ce rapprochement, vient à disparaître ou tout du moins à être absorbée.

Bon nombre de projets de coopération sont envisageables entre les institutions culturelles, dans lesquels les bibliothèques d'Archives peuvent s'inscrire. Chacun demande des prérequis particuliers, comme l'informatisation des collections, la volonté de bousculer ses pratiques et habitudes professionnelles, ou encore l'appui des collectivités territoriales par exemple. Ainsi, toutes les bibliothèques au sein des Archives n'ont pas les mêmes possibilités en termes de coopération et doivent accepter les contingences qui limitent leurs ambitions.

Conclusion

La bibliothèque d'Archives est un service particulier qui semble incongru face à sa tutelle matricielle si l'on observe son matériau : des livres au milieu des archives ! Voilà de quoi donner une identité forte à ces bibliothèques. Pourtant elles parviennent difficilement à sortir de l'ombre.

À l'heure des confluences en matière culturelle, les institutions souhaitent dépasser leurs divergences et se rapprocher pour remplir leur mission commune, accroître leur visibilité et répondre à la réduction de l'enveloppe budgétaire. Or, les métiers des sciences de l'information se dirigent irrémédiablement sur les terres du numérique. C'est donc sur ce terrain entre autre qu'ils doivent chercher des possibilités de partage et d'émulation. Ainsi les réflexions entre les différentes associations professionnelles et les chercheurs ont permis des avancées certaines, notamment avec la mise en place du standard Dublin Core et du protocole OAI-PMH.

Avec ces outils, les institutions culturelles acquièrent de nouvelles possibilités de partenariat. Si certains projets de coopération ne font pas nécessairement appel aux nouvelles technologies numériques, comme l'échange de ressources documentaires ou la mise en place de marchés publics communs par exemple, d'autres ne sauraient s'en passer (bibliothèques numériques, portails documentaires, etc.). La numérisation, garante de la mémoire du patrimoine, participe même à les rendre incontournables en accélérant la dématérialisation des contenus.

Les bibliothèques d'Archives ne sont pas en reste dans la course vers la modernisation des pratiques et vers la coopération culturelle. Elles sont conscientes que l'informatisation des collections est un premier pas nécessaire pour sortir de l'ombre et travaillent à rattraper leur retard en la matière. Sous le giron des Archives, elles ne peuvent nier cependant avoir des affinités avec les bibliothèques de lecture publique, par la nature des ressources qu'elles rassemblent et celle des problématiques qui les questionnent. Cependant, c'est ce rapprochement avec les bibliothèques publiques qui peut mener à leur disparition, s'il devient trop étroit. En effet, l'expérience de

cohabitation physique illustre bien que le bibliothécaire d'Archives est en danger si ce dernier ne conserve pas seul les particularités de son métier qui le rendent indispensable. Attention donc à ne pas faire de ce partenaire potentiel qu'est le bibliothécaire de lecture publique, un opposant apte à remplacer son homologue des Archives.

Bibliographie

Accart, J.-Ph. (2014). *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : bibliothèques, archives, documentation, musées.* Mont St Aignan : Éd. Klog.

ADBS, cartographie des métiers de l'information. http://www.adbs.fr/brochure-presentation-adbs-et-cartographie-metier-127345.htm?RH=ACCUEIL (page consultée le 10 mai 2016).

Archives départementales de Côtes-d'Armor, exposition « Une bibliothèque aux Archives : livres et journaux anciens, patrimoine écrit de Côtes-d'Armor ». http://cotesdarmor.fr/fileadmin/user_upload/photos_actualites/Exposition_Livres_et_journaux_anciens_com_presse.pdf (page consultée le 19 mai 2016)

Archives départementales de la Côte-d'Or, Centre régional du livre de Bourgogne (2014). *La bibliothèque dans un service d'archives : place, fonctions et pratiques.* Côte-d'Or, 11 décembre, en ligne : http://www.archives.cotedor.fr/files/Reprise/rubrique_activites_culturelles/offre_culturelle/e_publications/sources_et_methodes/2014-2015/journee_des_bibliotheques/01_Programme_publiok.pdf (consulté le 22 avril 2016).

Archives départementales de la Gironde, exposition « Trésors d'une Bibliothèque d'archives aux Archives départementales de la Gironde du 4 avril au22 août 2014 ». http://archives.gironde.fr/actu/default.asp (page consultée le 19 mai 2016).

Archives départementales de l'Oise, présentation de la bibliothèque d'Archives, photographie de S. Vermeiren. http://archives.oise.fr (page consultée le 19 mai 2016).

Archives départementales de Seine-Saint-Denis, bibliographies thématiques de la bibliothèque d'Archives. http://archives.seine-saint-denis.fr/Bibliographies.html (page consultée le 17 mai 2016)

Association des Archivistes Français (AAF), groupes métiers. http://www.archivistes.org/-Groupes-metiers- (page consultée le 27 avril 2016)

Bernardet, V., & Souillard, S. (2010). *Bibliothèque d'archives*. Paris : Association des archivistes français (Les Petits guides des archives).

Bernadet, V., & Souillard, S. (2011). Essai pour une histoire des bibliothèques d'Archives départementales. *La Gazette des archives*, *223*, 108-116.

Bernadet, V., & Souillard, S. (2011). Les bibliothèques d'archives : des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques . *Bulletin des bibliothèques de France*, *4*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0022-004 (consulté le 14 avril 2016).

Berthiaume, G., & Ryan, P. (2013). Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *Bulletin des bibliothèques de* France, *6*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-06-0047-008 (consulté le 14 avril 2016).

Bertrand, A.-M. (2005). Un métier, des métiers : journées d'étude interprofessionnelles. *Bulletin des bibliothèques de France*, *3*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0073-002 (consulté le 19 mai 2016).

Bibliothèque de Bordeaux, plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine. https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Les-bibliotheques/Patrimoine-documentaire/Plan-de-conservation-partagee-des-periodiques-en-Aquitaine (page consultée le 20 mai 2016)

Caron, D. J. (2010). Les institutions de mémoire du 21e siècle : besoin de convergence et de collaboration. Dans Alberta Society of Archivists, *La guerre de l'Indépendance reconsidérée : bibliothécaires et archivistes – passé, présent et* futur. Canada, 13-16 mai. En ligne : http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/institutions-memoire-21e-siecle-besoin-convergence-et-collaboration.aspx (consulté le 20 avril 2016).

Chanfrault, Cl. (2015). *La numérisation aux Archives départementales*. Mémoire de stage DUT Information-Communication, spécialité Information numérique. Nancy : IUT Nancy-Charlemagne.

Chave, I., et al. (2004). *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste* (3e édition). Paris : AAF.

Chave, I., Hamon, H., & Sonnier, C. (2007). Le catalogue collectif des périodiques lorrains des archives départementales des Vosges. *Annales de l'Est*, *6e série*, *57e année*, *numéro spécial*, 93-97.

Climmer, E. de (2011). La bibliothèque numérique de Roubaix et autres collaborations. *Bulletin des bibliothèques de France*, *4*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0057-011 (consulté le 14 avril 2016).

Desplébains, Ch. (2008). La conservation partagée des fonds Jeunesse. *Bulletin des bibliothèques de France*, *6*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0048-008 (consulté le 18 avril 2016).

Diamant-Cohen, B., & Sherman, D. (2003). Hand in Hand : Museums and Libraries Working Together. *Public Libraries*, *mars-avril*, 102-105.

Direction des Archives de France (1958). Circulaire du 11 mars 1944 : collection des journaux et publications périodiques locales. Dans Direction des Archives de France*. Code des archives de France. Tome II : Organisation technique des archives départementales : lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions concernant les services départementaux d'archives 1930-1957*(pp. 127-128). Paris : Imprimerie nationale.

Direction des Archives de France, *Dictionnaire de terminologie archivistique*. http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226 (page consultée le 28 mai 2016)

Direction SIAF, circulaire AD 8299 et DLL/DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 du 2 septembre 1994 : Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques. http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4839 (page consultée le 24 avril 2016).

Eich, A. (2012). *L'accessibilité des documents d'archives : le cas des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*. Mémoire de stage de DUT Information-Communication, spécialité Métiers du Livre et du Patrimoine. Nancy : IUT Nancy-Charlemagne.

Gandil, P. (2007). Le désherbage de la réserve des périodiques des Bibliothèques – Médiathèques de Metz. *Annales de l'Est*, *6e série*, *57e année*, *numéro spécial*, 99-101.

Garcia, A. (2005). *L'indexation des instruments de recherche archivistiques*. Mémoire de Master Sciences de l'Information et des Bibliothèques, option Réseaux d'Information et document électronique. Villeurbanne : ENSSIB.

Gharsallah, M. (2005). Tous unis pour le patrimoine : Jean-Pierre Taktak, chef de projet caméléon. *Archimag*, *188*, 28.

Hedegaard, R., & Trudel, N. (trad.) (2003). Benefits of Archives, Libraries and Museums Working Together = Archives, bibliothèques et musées : les bénéfices de la cooperation. Dans IFLA. *World Library and Information Congress : 69th IFLA General Conference and Council*. Berlin, 1-9 août). En ligne : http://webdoc.sub.gwdg.de/ebook/aw/2003/ifla/vortraege/iv/ifla69/papers/051f_trans-Hedegaard.pdf (consulté le 24 avril 2016).

Houdayer, A. (2013). La coopération bibliothèques-archives-musées et plus si affinités. *Journal d'un archiviste*, en ligne : http://journaldunarchiviste.fr/2013/12/09/la-cooperation-bibliotheques-archives-musees-et-plus-si-affinites/ (consulté le 22 avril 2016).

La Selle, X. de. (2010). Quand bibliothèque et archives font mémoire commune. *Bulletin des bibliothèques de France*, *3*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0046-008 (consulté le 08 avril 2016).

Lochot, É. (2008). La mise en commun des catalogues de la bibliothèque d'un service d'archives et d'une bibliothèque municipale : l'exemple de Dijon. Dans Interbibly, agence de coopération entre les bibliothèques, service d'archives et de documentation. *Archives et bibliothèques : les archives des bibliothèques et les bibliothèques des services d'archives* (pp 12-14). Reims : 31 mars. En ligne : http://www.interbibly.fr/pdf/actes/archives_bib.pdf (consulté le 20 mai 2016).

Marcetteau-Paul, A. (2002). Archives, librairies and museums convergence = Archives, bibliothèques et musées. *Bulletin des bibliothèques de France*, *6*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-06-0126-002 (consulté le 14 avril 2016).

Nancy, catalogue collectif de périodiques lorrains. http://www.nancy.fr/documents/pdf/mediatheque/ccpl_edition_2008.pdf (page consultée le 15 mai 2016).

Playoust, A. (2001). Les bibliothèques dans les services d'archives. *Bulletin des bibliothèques de France*, *2*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-002-0015-002 (consulté le 22 avril 2016).

Poirot, A. (2001). Les archives dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, *2*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-002-0004-001 (consulté le 14 avril 2016).

Prunet, A. (2016). Nouvelles des groupes de travail : un réseau clé pour le métier de bibliothécaires d'archives ! *Archivistes !*, *117*, 40.

Prunet, A., & Souillard, S. (2014). Sur la création d'un réseau de bibliothèques d'archives. *BIBLIOthèque(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*, *73*, 79-80.

Réseau des bibliothécaires d'archives, blog : *Des livres aux Archives*. http://deslivresauxarchives.e-monsite.com/ (page consultée le 20 avril 2016).

Réseau des bibliothécaires d'archives (2016). *2e réunion du réseau des bibliothécaires d'archives*. Lyon, 29 janvier, en ligne : http://deslivresauxarchives.e-monsite.com/medias/files/cr-2e-reunion-de-reseau-ba-2016.pdf (consulté le 14 avril 2016).

Roizot, L. (2015). Rencontre avec Élisabeth Grosjean, bibliothécaire aux Archives départementales de Côte-d'Or. *PoleDocumentation.*fr, en ligne : http://www.poledocumentation.fr/rencontre-elisabeth-grosjean-bibliothecaire-aux-archives-departementales-de-cote-dor/ (consulté le 26 avril 2016).

Santantonios, L. (2000). Attention, lecture Frêche. *Livres Hebdo*, *399*, 82-84.

Texier, B. (2013). Convergence des métiers : si loin, si proches. *Archimag*, *269*, 17-18.

Vatican, A. (2011). Convergences et divergences entre archives et bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, *4*, en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0016-003 (consulté le 08 avril 2016).

Villeurbanne, page de présentation du Rize. http://lerizeplus.villeurbanne.fr/article.php?laref=175&titre=le-rize (page consultée le 22 avril 2016).

Wihelm, Fl. (2016). *Un métier, des métiers : convergences et spécificités des métiers des archives, des bibliothèques et de la documentation*. Paris, 28-29 janvier, en ligne : http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=DOCSI_421_0048 (consulté le 20 avril 2016).

Yarrow, A., Clubb, B., & Draper, J.-L. (2008). *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de* coopération, en ligne : http://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/professional-report/109.pdf (consulté le 20 avril 2016). La Haye : IFLA Headquarters (Rapports professionnels de l'IFLA, *109*).

Annexes

ANNEXE A : LA CARTOGRAPHIE ADBS DES METIERS DE L'INFORMATION.....X

ANNEXE B : LE PROTOCOLE OAI-PMH..... XI

Annexe A : la cartographie ADBS des métiers de l'information

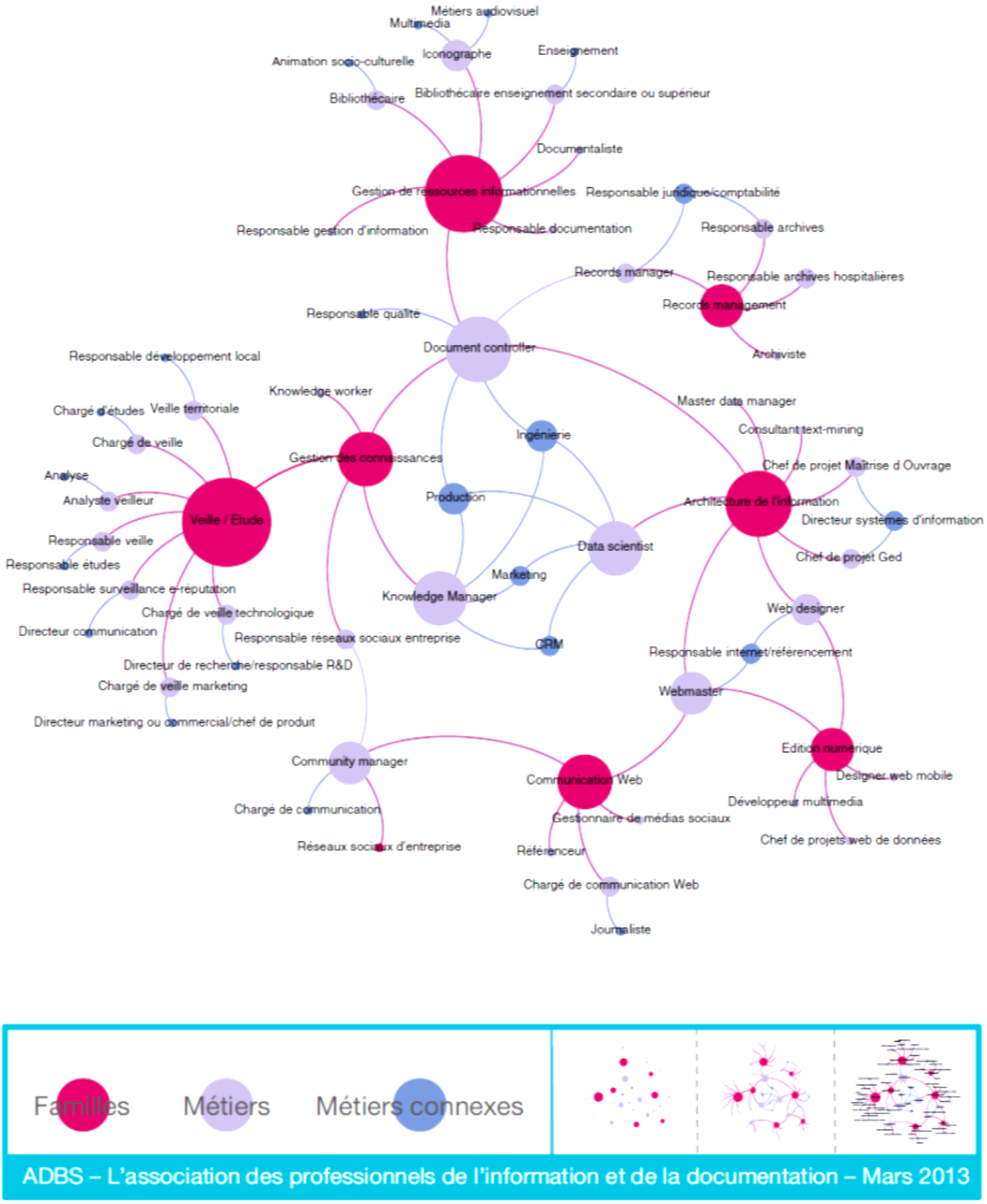

Source :

file:///C:/Users/Alexandre/Downloads/CartographieM%C3%A9tiers%20(2).pdf

Annexe B : le protocole OAI-PMH

Les bibliothèques numériques sont en lien entre elles grâce au respect du protocole OAI-PMH qui autorise l'échange des métadonnées.

Les fournisseurs de données (les institutions culturelles partenaires) déposent leurs notices au format Dublin Core dans des entrepôts moissonnables de données, tandis qu'un fournisseur de services rassemble les métadonnées fournies pour les intégrer à l'index de sa propre bibliothèque numérique. Cet agrégateur ainsi créé est interrogé directement par les utilisateurs, qui reçoivent en réponse les notices correspondant à leurs recherches accompagnées d'un lien vers le site d'origine (le fournisseur de services n'hébergeant que les métadonnées et non les collections numérisées).

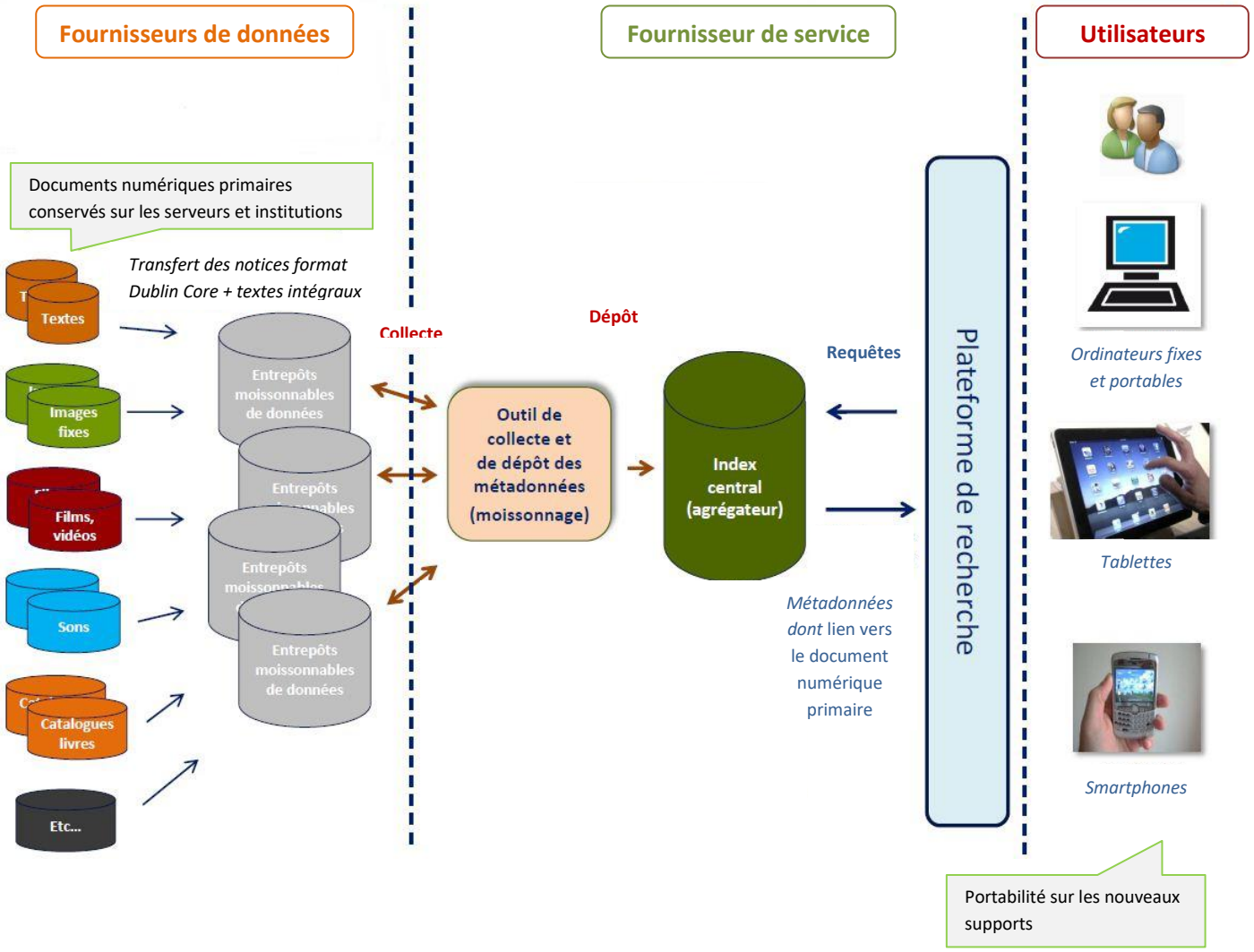

Glossaire

Certaines définitions sont empruntées au *Dictionnaire de terminologie archivistique* de la Direction des Archives de France (DAF).

Blanc-Montmayeur (indexation) : liste de mots clés établie par le travail de deux bibliothécaires, Martine Blanc-Montmayeur et Françoise Danset, pour indexer les ressources, par le biais d'un langage simple. Les associations de mots restent basiques pour introduire une précision du premier terme, comparaison, etc. ;

Catalogage : Description matérielle d'un ouvrage (titre, auteur, édition, collection, format, notes sur l'état sanitaire, etc.) ;

Dewey (indexation) : classification décimale, élaborée en 1876 par le bibliothécaire américain Melvil Dewey, permettant de classer l'ensemble du fonds en regroupant les documents par domaines (philosophie, religion, sciences sociales, langues, etc.) : organisation spatiale des champs de la connaissance. Cette méthode est adoptée largement et de façon simplifiée dans les bibliothèques occidentales pour favoriser le libre accès aux ressources ;

Épi : « ensemble constitué […] de deux travées contigües de rayonnages entre deux allées de circulation » (DAF, p. 19) ;

Flux RSS : fichier mis à jour régulièrement pour permettre aux internautes d'être tenus informés de toutes les dernières informations (après un réglage des centres d'intérêt lors de l'installation) en temps réel, sans avoir à balayer le web, depuis un site unique. Cet outil est employé sur les portails documentaires notamment ;

Indexation : Description intellectuelle d'un ouvrage (contenu) ;

Inventaire : « terme employé dans le langage courant comme synonyme d'instrument de recherche » (DAF, p. 23) ;

Kilomètre linéaire (kml) ou mètre linéaire (ml): unité de mesure des Archives pour mentionner l'espace qu'occupent des documents, placés linéairement sur les tablettes ;

Littérature grise : « documents produits hors des réseaux éditoriaux habituels généralement non commercialisés ou de diffusion restreinte » (DAF, p. 24) ;

Répertoire d'autorités-matière encyclopédique et alphabétique unifié (Rameau) : liste constituée de termes normalisés, reliés entre eux, et d'une syntaxe indiquant les règles de construction. Cette langue d'association de termes (vedettes matières) permet la description des contenus des ressources documentaires et est largement utilisé dans les bibliothèques. Le répertoire est tenu à jour par la BNF ;

Système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) : progiciel destiné à la gestion informatique de l'ensemble des tâches d'une bibliothèque, allant des acquisitions aux prêts des ressources, en passant par les statistiques de l'établissement ou l'élaboration de notices bibliographiques ;

Sigillographie : « science appliquée à l'étude des sceaux » (DAF, p. 33) ;

Signalement : étape qui permet de mentionner la possession d'une ressource documentaire dans un catalogue collectif (SUDOC ou CCFr par exemple), et par voie de conséquence sa localisation ;

Tablette : « plaque de tôle ou planche(s) de dimensions normalisées, fixée à deux montants, destinées au rangement des documents » (DAF, p. 34) ;

Thesaurus (indexation) : liste contrôlée de descripteurs reliés entre eux par des relations sémantiques, hiérarchisées, associatives ou d'équivalence, servant à indexer » (DAF, p. 34).